



Mervent

BULLETIN COMMUNAL
DÉCEMBRE 2021



Mot du maire

Joël
BOBINEAU

Maire de
MERVENT



Bonjour à toutes et à tous.

Qui aurait pu prétendre il y a deux ans, que le covid 19 ferait encore la une de l'actualité en cette fin d'année 2021. Hélas, après plusieurs vagues plus ou moins importantes, la situation reste toujours difficile et compliquée pour les populations. Les gestes barrière et les vaccins prouvent leurs efficacités, mais on n'éradique pas une pandémie qui se veut mondiale en quelques mois et j'oserais même avancer quelques années. Après notre mobilisation et nos comportements, nous ne pouvons nous en remettre qu'aux autorités sanitaires et aux chercheurs. Bien sûr les moyens de protection vont évoluer aux rythmes des variants et de la traçabilité de ce virus, mais le chemin reste encore long et il nous faudra sûrement accepter de nouvelles mesures, contraintes, et vivre avec. Armons-nous de courage et de volonté, le temps fera le reste.

Malgré ce contexte, la terre continue de tourner et Mervent aussi. Les projets lancés en ce début de mandat, vont bon train. Nous commençons à vendre les premières parcelles du Village du Moulin et déjà plusieurs permis de construire sont déposés. La deuxième tranche de viabilisation s'effectuera lorsque la plupart des habitations sera réalisée, afin de ne pas détériorer les derniers aménagements.

Les constructions et rénovations du centre bourg suivent également le timing prévu. La météo aidant, aucun retard n'est annoncé pour l'instant, seules quelques livraisons de matériaux se font attendre. Ce nouvel ensemble de constructions va permettre de réorganiser et développer les différentes structures au cœur du village. Je ne peux pas aborder ce chapitre sans parler de notre superette, pôle principal de l'attractivité du bourg. Depuis plus de dix ans Jacky et ses collaborateurs ont su apporter un dynamisme et un service hors pair aux habitants et aux associations de Mervent ainsi qu'aux touristes venus nous visiter. Malgré leurs investissements, la situation compliquée de ces derniers temps et les propositions de rachat de son fonds de commerce ainsi que la reprise du personnel ont incité Jacky à se réorienter pour son avenir. En relation avec la Coop-Atlantique, la municipalité (propriétaire des lieux) étudie la reprise de cet établissement et l'installation d'un nouveau gérant. Nous l'espérons tous. Cette nouvelle organisation va permettre la continuité de ce service indispensable à la vitalité d'une commune et son développement. Une fermeture de quelques semaines est annoncée pour la mise en place de cette nouvelle enseigne, mais très bientôt nous retrouverons notre superette et son personnel. Encore merci à Jacky pour toute l'énergie déployée tout au long de ces années, que nos vœux de réussite l'accompagnent, ainsi qu'au nouveau gérant à qui nous souhaiterons la bienvenue.

Malgré ce contexte particulier, la saison touristique fut relativement positive, la mise en place du passe sanitaire a ralenti la fréquentation des différents sites, mais l'arrière saison fut meilleure avec une météo plus que favorable. Là encore je ne peux pas aborder ce sujet sans parler de la fermeture de deux restaurants sur

Sommaire

■ MUNICIPALITÉ	4
■ TOURISME.....	28
■ VOIRIE - BÂTIMENTS..	31
■ ENVIRONNEMENT.....	34
■ ÉCOLE.....	35
■ SANTÉ - SOCIAL	36
■ INFOS.....	39
■ ASSOCIATIONS.....	48
■ ÇA S'EST PASSÉ.....	58
■ CARNET 2021	61
■ ANNUAIRE.....	62

notre commune. Pour des raisons personnelles, les deux structures sont en vente. En lien avec le service tourisme de la communauté de communes, la municipalité essaie d'orienter ces transactions afin d'éviter un changement de destination de ces établissements. La demande de restauration est très importante sur notre secteur et va de pair avec le développement touristique que nous voulons insuffler autour du lac et du massif forestier. Nous n'avons pas de pouvoir décisionnaire sur ces commercialisations, mais nous allons essayer de faire le maximum pour que les bonnes décisions soient prises.

Outre les bâtiments, d'importants travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours. La voirie et sa sécurisation ont été une priorité cette année : la réfection de la route du Lac, l'aménagement de chicanes et la création d'une voie piétonne font partie de ces nouvelles réalisations. Maintenant nous nous orientons vers la consolidation des remparts, en effet par endroit la détérioration du mur est si importante qu'elle met en péril la structure, voire l'effondrement sur la face du coteau. Des devis de restauration sont engagés ainsi que des demandes de subventions. La tâche est lourde et le coût également, mais il est de notre devoir de se mobiliser autour de ce patrimoine attaché à Mervent depuis des siècles. Enfin nous réfléchissons à l'accessibilité du bâtiment de la mairie ; après quelques travaux, le niveau comprenant secrétariat, bureau de poste et salle du conseil est aux normes. Il nous faut dorénavant étudier l'accès à l'étage pour les personnes à mobilité réduite, certainement par la mise en place d'un ascenseur, mais surtout la réorganisation de la salle des fêtes de la mairie car actuellement, l'accès cuisine comprend un escalier, les portes d'entrées sont trop étroites avec des seuils, la sortie de secours n'est plus conforme, etc.

Comme vous pouvez le constater, il y a du pain sur la planche et il faut y rajouter toutes les autres interventions sur l'ensemble de la commune, comme actuellement l'effacement des réseaux aériens dans le centre des Ouillères, ainsi que notre fonctionnement quotidien.

Dans ce bulletin vous trouverez plus en détail le travail des différentes commissions, que je remercie pour leurs implications dans chacun des dossiers à traiter.

L'année qui s'annonce, va nous engager pour un nouveau quinquennat dans le cadre des élections présidentielles. Déjà plusieurs candidats sont en lice, mais c'est à nous, citoyens, avec notre pouvoir et devoir, de voter et choisir celle ou celui qui demain nous gouvernera. Notre choix ne doit pas se faire sous l'influence des médias ou des réseaux sociaux, mais en notre âme et conscience avec des propositions réalistes et surtout réalisables. La parole vaut l'homme, les promesses, si elles ne sont pas tenues restent des promesses.

Une fois de plus, le contexte sanitaire actuel remet en question toutes les manifestations prévues en cette fin d'année, au grand damne des professionnels de la restauration des associations et de la municipalité. Mais la prudence reste de mise, surtout à l'intérieur des bâtiments et des espaces confinés. Nous ne pouvons qu'appliquer les mesures et la réglementation en vigueur. De ce fait, je ne sais pas si nous pourrions nous retrouver en ce début d'année 2022 à l'occasion des vœux du maire, nous ne manquerons pas de vous en informer en temps voulu.

Il ne me reste plus, malgré tout, qu'à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos proches.

Bon courage à toutes et à tous.



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE,

**RESTONS OPTIMISTES
POUR 2022 !**

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

11 décembre 2020

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment commercial, centre de soin

Monsieur le Maire informe les élus que l'appel d'offres est lancé (une centaine de retraits est comptabilisée). Dès la date de fin de dépôt arrêtée au 30 décembre, Monsieur le Maire contactera l'architecte pour une ouverture des plis espérée à la mi-janvier. Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a toujours pas de proposition pour le local vacant.

« Village du Moulin »

M. SABOURAUD confirme que le bornage périphérique aura lieu le 21 décembre à 9h, et fait le bilan de la première réunion de chantier. Le début des travaux qui devait avoir lieu le 11 janvier est repoussé au 25 janvier ; la Commission Bâtiments a demandé que le surplus de terre soit gardé puis, étalé sur le bas des parcelles pour niveler les terrains ; enfin, le bassin d'orage devra être déplacé car trop proche du rempart ce qui a été validé. M. SABOURAUD termine par évoquer les 2 problèmes majeurs : le poste électrique ne sera pas installé à l'endroit retenu par la Commission ; selon la loi ELAN, des fouilles préventives devront être réalisées pour chaque parcelle (à hauteur de 600€ par terrain) entraînant un coût supplémentaire de 10 000€ à supporter par la commune.

VOIRIE

Chicanes sur Route du Lac

Monsieur le Maire rappelle le projet sur la Route du Lac. A titre provisoire et d'essai, Monsieur le Maire souhaitait poser des chicanes mobiles sauf que le Département et la Communauté de Communes ne peuvent plus en fournir pour des raisons d'assurance. L'entreprise Pelletier (société choisie pour le terrassement au Village du Moulin) pourrait éventuellement en prêter pour le mois de janvier. 6 chicanes sont prévues.

Réunion de voirie du 28 novembre

M. BONNEAU fait le bilan des travaux de la salle Jean-Louis Ripaud : les nouvelles peintures conviennent aux élus. Beaucoup de réparations de fissures et de fuites ont été (ou sont) à prévoir. En remplacement des luminaire sous le hall d'entrée, une tôle sera posée ; un habillage en banc de pierre au niveau de la terrasse va être fait. Enfin, les marches accédant à la terrasse vont être refaites en béton désactivé. Reste le devis des garde-corps à valider pour terminer l'aménagement de la terrasse. M. SABOURAUD rappelle les devis exposés lors de la dernière réunion de conseil : Entreprise Coudronnière : 22 982,62€ HT (soit 27 579,14€ TTC avec rabais commercial) et Menuiserie Grellier : 18 678,75 € HT (22 414,50€ TTC avec remise).

Les élus valident le devis de la Menuiserie Grellier de Saint-Hilaire-des-Loges.

Problème de stationnement Rue des Juifs :

La Commission Voirie s'est également attardée sur le problème de stationnement au niveau du parking. Il serait possible d'y rajouter 2 places, le long du parking (matérialisée en pointillés)

et d'interdire le stationnement à l'entrée de la rue des Juifs, avec la pose d'une ligne jaune. Sur Rue de la Vallée, une réflexion de stationnement le long du talus est à l'étude ainsi que la schématisation d'une voie piétonne.

Travaux divers sur Route du Lac :

Pour remédier aux problèmes d'inondation au niveau du restaurant « Le Mangoustan », il est décidé de remplacer la plaque en fonte par une grille, dans un premier temps. Pour consolider les bordures, en montant sur la rue, des buses devront être remplacées.

Amendes de police

Évoquée lors de la dernière réunion de conseil, cette enveloppe de 3 000€ doit être utilisée avant la fin d'année. M. SABOURAUD a fait estimer des travaux de marquages au sol (avec la création d'une place handicapée près de l'église) et la pose d'un miroir au carrefour de la Logette. Montant estimé : 4 200€.

DEVIS

M. BONNEAU présente des devis pour la réparation de la toiture de l'extension au niveau de l'atelier communal. Devis de l'entreprise Gachignard pour l'installation d'un chaîneau : 1 480€, et le devis pour la rénovation des poutres par un menuisier s'élève à 1 548€ HT. Le devis est validé par l'ensemble du conseil.

M. BONNEAU présente un autre devis pour l'éclairage de la façade de l'église pour la fin d'année. L'intensité du projecteur n'étant pas concluant, la société REXEL propose un ampérage plus important pour un montant de 12 000€. M. BONNEAU refuse de donner suite à ce projet.



COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Cantine

Mme PASCAULT-BRICAUD rapporte le bilan de la réunion entre le conseil d'école et des élus sur les problèmes de bruit au moment du repas. Il a été décidé de remettre en service le permis à points, à partir de janvier 2021, avec l'accord de la Directrice. Le permis sera signé par les parents et par l'élève. Une élue propose l'idée d'un sonomètre avec des alarmes lumineuses en cas de dépassement de décibels. L'idée est approuvée par le conseil municipal et attend des devis pour la prochaine réunion.

Enfin, il a été demandé de changer la vaisselle pour les maternelles ; pour éviter un minimum de casse, les maternelles auront des assiettes incassables et moins fragiles.

Rencontre avec M. BIRÉ,

qui consistait à la réflexion de la Communauté de Communes pour créer un pôle de proximité c'est-à-dire un regroupement de plusieurs communes pour échanger selon les besoins, du matériel, le personnel pour des remplacements ponctuels... Les élus pencheraient pour un rapprochement avec Foussais-Payré et Vouvant.

La Communauté de Communes souhaiterait connaître les disponibilités des terrains sur la commune (les différentes zones : artisanales, commerciales, de loisirs, urbanisables...), connaître les maisons vacantes et insalubres (dans le but de réhabiliter ces maisons) et souhaiterait étudier les liaisons douces entre les communes c'est-à-dire, par exemple, une piste cyclable entre deux pôles de proximité.

Réunion SPANC

Le but de cette réunion était de revoir les tarifs d'assainissement car le budget qui devait s'équilibrer, suite à la prise de la compétence par la Communauté de Communes, est en déficit de 20 000€. L'objectif est de lisser une augmentation jusqu'en 2028 ; afin de ne pas avoir une hausse trop importante des tarifs, le contrôle des équipements aura lieu tous les 8 ans (au lieu de 6) mais sera financé tous les 2 ans par un impôt. A titre d'exemple de hausse de prix : le contrôle pour le bon fonctionnement de l'assainissement passe de 95€ à 115€. Monsieur le Maire souligne que la Communauté de Communes classe dans l'une de ses priorités l'étude d'estimation d'une nouvelle station d'épuration à Mervent.

Réunion Office de Tourisme

M. SABOURAUD rapporte les conclusions de cette réunion : le point d'information touristique s'installera, durant les 2 mois d'été, dans la salle de motricité de l'école, avec un coin exposition. Ce bureau sera ouvert le matin 6 jours sur 7. Les points info sur les lieux touristiques de Mervent (comme l'été passé) seront reconduits les après-midis. La Communauté de Communes a 2 autres projets pour les randonnées : développer 2 balades interactives en forêt avec l'aide d'une start-up angevine et créer des balades ludiques (dites « Baludik ») concentrées sur le centre bourg dont le but serait d'aider un personnage fictif dans une application téléphonique à travers un parcours. La Communauté de Communes injecte 10 000€ dans ce dernier projet.

Enfin, la Communauté de Communes mise beaucoup sur la création d'une plage à Mervent.

M. SABOURAUD explique également qu'un projet d'aménagement des

remparts est à l'étude ; il reçoit d'ailleurs un professionnel la semaine 51. M. SABOURAUD termine par le projet d'aménagement de la grange : malgré sa vue très agréable sur la retenue d'eau, son accès reste difficile car est en retrait, et n'est donc pas un lieu propice à un office de tourisme le reste de l'année.

COVID-19 : DÉCISION SUR LE LOYER PROFESSIONNEL DU SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du 2^e confinement, la gérante du salon de coiffure a demandé à prendre une décision sur son loyer comme lors du premier confinement. Les élus proposent de lui rembourser le loyer-bail correspondant à la durée de ce 2^e confinement (soit un mois).

SYDEV : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'UN RENFORCEMENT DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'installation de la fibre sur Mervent. Le renforcement de ligne aux Ouillères est important et pourrait se faire pendant l'enfouissement des câbles. Plusieurs poteaux électriques seraient ainsi supprimés dans le centre des Ouillères, et 12 candélabres seraient installés. Pour un coût total des travaux d'environ 270 000€, la commune participe pour un montant de 50 894€ TTC (soit 19% du coût total).

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

La Convention d'Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion arrive à son terme le 31 décembre 2020. Dans le cadre de

Municipalité

leur fonction, les agents communaux sont soumis à des visites médicales (tous les 4 ans au maximum). Le fonctionnement de cette prestation est constitué de 2 éléments : une cotisation annuelle et un tarif à l'acte (46€ par visite).

Tous les élus valident le renouvellement de ladite convention.

CONVENTION DE GESTION DES PAPIERS DANS LES ESPACES DE TRAVAIL 2021-2025

Monsieur le Maire explique qu'une convention existe actuellement entre le Sycodem et la commune de Mervent pour le ramassage des papiers usés du secrétariat, pour un montant de 0.80€ par caissette collectée.

Tout le conseil municipal accepte le renouvellement de cette convention.

TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2021

Au vu du contexte actuel, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location des salles (salle des fêtes de la Mairie et salle Jean-Louis Ripaud).

Les tarifs des concessions du cimetière ont été revus en 2018. La Commission Cimetière propose une réunion dans le courant de l'année prochaine afin d'étudier l'extension du columbarium. Tous les élus décident de maintenir les tarifs communaux aux tarifs de 2020 pour 2021.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Avec le contexte du Covid, l'INSEE a décidé d'annuler le recensement de la population (prévu du 21 janvier au 20 février 2021) et de le repousser en 2022.

Antenne téléphonique

Monsieur le Maire a rencontré un commercial de la société VALOCÎME (concurrent de TDF) qui propose de reprendre le terrain où se situe l'antenne à la fin du bail avec TDF (en 2032) ; en attendant cette reprise, VALOCÎME verserait alors, un loyer complémentaire pendant la durée du reste du bail dans le but de racheter le pylône pour le louer à d'autres opérateurs téléphoniques. Cette proposition sera étudiée lors d'une prochaine rencontre avec la société VALOCÎME.

15 janvier 2021

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDEE PAR LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. HOCBON Ludovic, Président de la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée, et à M. HÉRAUD Michel, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du tourisme. Le but est d'engager une conversation entre la communauté de communes et les élus des collectivités. Parmi les sujets abordés : domaine de compétences obligatoires, domaine de compétences optionnelles, tourisme, urbanisme, santé... A 22 heures, MM HOCBON et HÉRAUD quittent l'assemblée.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

« Village du Moulin »

Monsieur le Maire rappelle que le bornage du terrain a bien eu lieu fin décembre. M. SABOURAUD précise que la piquetage a commencé et sera

terminé avant la fin du mois de janvier. Après la demande de la pose de la canalisation au plus près de la haie (évoquée lors de la dernière réunion de chantier), Monsieur le Maire a coupé les branchages qui gênaient. Une demande de règlement du lotissement va être demandée afin que la limite de constructions à 5 mètres de la voirie soit réduite à 3 mètres (certaines parcelles auront un espace plus réduit derrière les maisons). Cette nouvelle modification va être étudiée avec M. Verronneau. Monsieur le Maire informe les élus, qu'à ce jour, 5 lots sont réservés.

Bâtiment destiné à recevoir un centre de soins et une surface commerciale

Monsieur le Maire fait part de la nouveauté concernant l'ouverture des plis : pour le choix des entreprises, une réunion préparatoire n'est plus indispensable. M. Thibaud POCHON a pris connaissance des candidatures et a dressé un bilan : tous les lots ont été répondu, excepté le lot n° 6 (ravalement) dont le marché sera à relancer. Le coût des travaux était estimé à 757 000€ : le montant total après analyse est de 765 378,78€ (lot n°6 non chiffré). La validation des entreprises se fera lors du prochain conseil municipal.

Travaux des employés communaux

M. BONNEAU fait l'inventaire des travaux réalisés ou qui restent à effectuer. Les agents communaux sont en train de repeindre la salle des congrès (dit salle des mariages) aux couleurs modernes. Il est demandé si l'estrade doit être supprimée ; la majorité des élus est favorable à son maintien en appuyant le côté pratique lors de réunions. Il a été constaté qu'un radiateur « brûle » le mur auquel il est fixé car



est posé trop près. Il va être déplacé afin de laisser la chaleur se disperser plus facilement. M. BONNEAU informe que des devis pour le changement de 2 fenêtres ont été demandés. Il en profite pour présenter le devis de l'entreprise Gachignard pour la réfection des chéneaux de la salle Jean-Louis RIPAUD : 2 356€ HT (soit 2 827,20€ TTC) pour 62 mètres linéaires. Afin d'éviter des traces de coulures sur la nouvelle peinture, le devis est accepté par l'ensemble du conseil. M. BONNEAU fait savoir qu'il a fait appel à M. POCHON pour faire constater l'infiltration d'eau au cabinet médical dont l'assurance décennale est encore valide. M. POCHON va faire intervenir un maçon.

VOIRIE

Monsieur le Maire dresse le bilan des derniers travaux de voirie réalisés : une réclamation a été faite au niveau des Loges pour des soucis de dimensions ; le busage sur Route Touristique est prévu très prochainement pour remédier au problème d'écoulement d'eau pluviale ; un chemin qui part de la Citardière vers la forêt sera réparé (avec la pose de remblais puis de graviers) ; en accord avec M. GRELLIER (de l'Agence Routière Départementale), le dossier pour la pose de chicanes sur Route du Lac va être déposé. 5 entreprises vont être consultées pour entreprendre ces travaux. Afin de signaler la présence des chicanes, M. SABOURAUD a commandé des panneaux qui devraient être livrés fin janvier. Une réunion entre les membres de la commission Voirie est organisée le samedi 23 janvier à 10h, afin de régler différents points (aménagement du parking face au restaurant Les 3 Cocottes, problème d'évacuation des

eaux pluviales devant « la Maison du rideau », l'emplacement des chicanes sur Route du Lac, ...)

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Société VALOCÎME

Après l'offre proposée par le responsable, Monsieur le Maire s'est rapproché des communes qui auraient conclu un contrat avec cette société, selon le responsable. Après vérification, les mairies citées n'ont pas toutes accepté l'offre. Monsieur le Maire a contacté TDF, propriétaire de l'antenne au Chêne Tord, qui stoppe les locations des terrains pour les acheter afin de bloquer les propositions de VALOCÎME. La somme de 30 000€ pour la parcelle est proposée par TDF pour l'instant. Dossier à suivre.

APPROBATION DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2020

Pour l'année 2020, le montant des attributions de compensations pour Mervent s'élève à 111 832,96 € (frais divers déduits).

Tous les élus acceptent le versement des attributions de compensation.

SYDEV : CONTRIBUTION ANNUELLE : TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021

Monsieur le Maire informe les élus qu'une enveloppe de participation de 1 500€ est prévue pour les interventions du SyDEV

CONVENTION PROGRAMME ANNUEL DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021

La contribution annuelle pour 2021 s'élève à 3 746,22€ et englobe les différentes visites des techniciens, un forfait, et l'entretien des 285 points lumineux. L'ensemble du conseil municipal valide les 2 contributions pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Garde-corps salle Jean-Louis RIPAUD

Comme demandé lors de la dernière réunion de conseil et après vérification auprès de l'entreprise GRELLIER, l'installation d'un petit « u » entre 2 plaques de verre est possible pour un coût de 150€. La pose d'une main courante a été rejetée par l'entreprise. Les élus insistent sur l'évacuation des eaux de pluie sur la terrasse et veulent s'assurer de la sécurité quant à la distance entre les plaques de verre. A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal valide le devis de l'entreprise GRELLIER de Saint Hilaire des Loges.

Cantine scolaire

Mme PASCAULT-BRICAUD fait le bilan de la mise en place du permis à point. Il semblerait que ce dernier soit efficace puisque les jets de nourriture ont disparu et la casse de vaisselle réduite. Mme MIMAUULT présente des devis pour un sonomètre de FILLONNEAU SONORISATION de Fontenay le Comte : entre 900€ et 1 500€ avec des alarmes et lumineux. L'ensemble du conseil préfère acquérir un sonomètre via un autre fournisseur. Des techniciens seraient prêts à intervenir auprès des enfants pour expliquer le bon fonctionnement du sonomètre et sensibiliser les enfants aux nuisances sonores.

Municipalité

19 février 2021

AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET CONSTRUCTION DE 2 COMMERCES :

Attribution des lots

Lors de la réunion du 15 janvier dernier, il a été signalé que le lot 6 (ravalement de façade) n'avait pas été répondu. Après la relance de l'architecte, une seule entreprise a répondu : l'entreprise RANTIERE pour un montant des travaux de 39 996,88€ HT. Monsieur le Maire donne la liste des entreprises retenues par l'architecte (voir tableau). Le montant total des travaux avait été estimé à 757 000€ ; après l'analyse des offres des entreprises, le montant de base s'élève à 760 375,66€ HT. Après

en avoir délibéré, le conseil municipal propose de valider les offres des entreprises retenues.

Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du plan de relance « Pays de la Loire Relance Investissement Communal »

Monsieur le Maire précise que la commune peut prétendre à différentes subventions : l'aide du Fond Régional de Développement des Communes (FRDC) est estimée à 50 000€ pour les commerces ; pour le cabinet médical, la commune pourrait percevoir une aide dans le cadre du plan de relance investissement communal (PdIRIC) d'un montant de 75 000€. Les élus décident de solliciter la Région pour le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec l'architecte et les entreprises retenues va prochainement avoir lieu pour la signature des marchés. Le début des travaux est prévu avant l'été.

LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Monsieur le Maire informe du coût global de la viabilisation qui s'élève à 434 000€ (topographie, permis d'aménager, loi sur l'eau, viabilisation des parcelles, maîtrise d'œuvre, Vendée Eau, fibre, SyDEV). Après discussion sur la trésorerie de ce projet, il est envisagé de recourir à l'emprunt à hauteur de 500 000€. Monsieur le Maire évoque différents aspects techniques relevés lors de la dernière réunion de chantier : les employés communaux ont posé les futures haies pour délimiter les espaces verts, les travaux pourraient être ralentis par la météo et les congés des entreprises, les matériaux des fouilles vont être réutilisés pour la voirie, le surplus de terre sera déversé sur le terrain communal situé derrière le Village, le réseau pluvial est installé, le curage et la création d'un fossé au niveau du bassin d'orage pour un coût de 2 560€ HT.

ÉGLISE

Demande de subvention auprès de la région « Édifices religieux non protégés »

Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire, des élus et l'entreprise METAY car les travaux de toute la toiture n'avaient pas été estimés. Suite à ce rendez-vous, des élus ont rencontré des responsables du CAUE pour connaître les potentielles aides financières : la Région pourrait subventionner ce projet à hauteur de 9 000€ minimum ; deux autres aides départementales à hauteur de 30%

Lot n°1 Terrassement – aménagement extérieur	RINEAU - Maillezais	61 353,20€ HT
Lot n°2 Démolition – gros œuvre	RANTIERE - Sèvremont	217 968,56€ HT
Lot n°3 Charpente bois	LIGNE DE TRAVE -Saint Fulgent	45 026,34€ HT
Lot n°4 Couverture tuiles – zinguerie	GALLO - Saint Pierre du Chemin	53 445,66€ HT
Lot n°5 Couverture – étanchéité	BATITECH - Cholet	8 065,04€ HT
Lot n°6 Ravalement	RANTIERE - Sèvremont	39 996,88€ HT
Lot n°7 Menuiseries extérieures aluminium	COUDRONNIERE - Mervent	78 063,29€ HT
Lot n°8 Menuiseries intérieures bois	COUDRONNIERE – Mervent	39 617,88€ HT
Lot n°9 Cloisonnement – plafonds – isolation	BROSSET – Fougéré	69 230,18€ HT
Lot n°10 Revêtement carrelage – faïence	CARON	28 661,30€ HT
Lot n°11 Revêtement de sols souples	ABC REVETEMENTS	6 053,51€ HT
Lot n°12 Peinture – nettoyage	VEQUAUD – Nalliers	19 211,50€ HT
Lot n°13 Plomberie	CHAUFFEO – Loge Fougereuse	46 069,02€ HT
Lot n°14 Electricité	COMELEC – Longèves	47 613,30€ HT



permettraient des travaux supplémentaires sur la façade pour un coût total de 18 530,77€ HT (soit 22 236,92€ TTC). Les élus valident la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre des édifices religieux non classés.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe que les chicanes sur Route du Lac vont prochainement être posées pour essai. Selon les retours des riverains, la pose des chicanes sera définitive. M. SABOURAUD ajoute que deux devis sont en cours. Monsieur le Maire informe que le Département envisage des travaux de réfection sur Route du Lac (pose de 6 cm d'enrobé – du Traitement Désiré Frisque au chemin allant à la carrière). Des élus s'entretiendront avec un responsable de l'ARD le mardi 23 février afin de finaliser les derniers détails de ces travaux. Les élus espèrent la pose des chicanes et la création du parking en face du restaurant « les 3 Cocottes » avant la réfection de la route par le Département. Dans le même temps, la commune devra supporter la réparation de la voirie au niveau de la Maison du Rideau.

La pose des chicanes est prévue et attendue pour le mois de Juin (après que le raccordement électrique au coffret du Village du Moulin soit réalisé). La commune pourrait prétendre à une subvention du Département pour des travaux de voirie et/ou trottoirs, à hauteur de 23 000€.

PACTE DE GOUVERNANCE

Le Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée est avant tout l'expression politique du projet de construction d'une « Communauté sur mesure », qui lie la Communauté et ses communes membres. A ce titre,

il traduit l'affirmation d'une triple ambition :

- Repenser le lien entre communes et communauté.
- Tendre vers un meilleur partage des rôles entre tous les élus locaux du territoire
- Maintenir et renforcer les services de proximité, les identités et les spécificités territoriales.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion entre les Maires et adjoints des communes de Foussais-Payré, Vouvant et Bourneau se tiendra le vendredi 26 février, à 20h30 à Bourneau afin de débattre sur un projet de pôles de proximité.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Tourisme

M. SABOURAUD fait le bilan des réunions du jeudi 18 et mercredi 17 février avec Mme MENANTEAU Delphine pour le projet « Baludik » : une histoire agrémentée de scénettes débute au parc du château avec des énigmes auxquels devront répondre les marcheurs sur un parcours de 1h / 1h30. Le projet pourrait être mis en place en juin. M. SABOURAUD remercie Mme ROYER pour son travail de recherches qui a permis de concrétiser ce projet. Le budget total pour le développement touristique, entièrement financé par la Communauté de Communes, s'élève à 120 000€.

M. SABOURAUD rapporte le bilan de la réunion du jeudi 18 février présentant le rapport d'étude fait en 2019. Lors de cette réunion, la Communauté de Communes a interrogé les élus des autres communes présents sur un projet de Mervent. Il est ressorti que le

point baignade est le plus demandé, sur le site de l'ancienne carrière de la Joletière. D'autres projets ont été cités : randonnée audio sur Mervent, installation d'un point de vue en bois. M. SABOURAUD conclut en rappelant que malgré la crise sanitaire, le montant de la taxe de séjour est quasi stable ; Mervent étant le 2^e plus gros « rapporteur » de la taxe de séjour après Fontenay. Monsieur le Maire relate sa rencontre avec l'office de tourisme de Niort qui souhaiterait ajouter Mervent sur leur brochure touristique. Le tourisme étant de la compétence de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire a du mal à se positionner sur cette proposition.

École

Mme PASCAULT-BRICAUD annonce que le contrat de Mme FORGEARD Laura s'arrête ce jour après l'école. Mme GOURSAUD Jennyfer reprendra ses fonctions après les vacances d'hiver.

Relais Assistante Maternelle Itinérant (RAMI)

Mme PASCAULT-BRICAUD informe le projet du RAMI : des assistantes(e)s maternel(le)s viendraient, à compter d'avril, une fois par mois dans la salle de motricité de l'école avec les enfants gardés, soit 32 personnes. La commune mettrait à disposition la salle, les jeux et jouets ainsi que les commodités. Une rencontre est prévue le 12 mars avec la Directrice et la responsable du RAMI pour voir les détails : choix des jeux, organisation du nettoyage des jeux, de la salle et toilettes.

Mme PASCAULT-BRICAUD précise que la commune a acheté un sonomètre qui sera installé à la cantine scolaire, afin de pallier le problème du bruit. Coût du sonomètre : 84.50€ hors frais de livraison.

Municipalité

La commande des nouvelles assiettes pour les maternelles a été réceptionnée.

La relance de l'école numérique est active. L'école Maro-Vidua est bien équipée en matériel informatique. Dans l'immédiat, elle n'est pas éligible à ce dispositif.

Monsieur le Maire fait part de la demande de remboursement d'achat de livres par la Coopérative Scolaire. Les élus acceptent le remboursement de la facture pour un montant de 63,65€ à la Coopérative Scolaire.

PROPOSITION DE TDF

Comme cité lors de la dernière réunion de conseil, la société TDF a contacté Monsieur le Maire pour évoquer l'achat de la parcelle sur laquelle se trouve l'antenne téléphonique. Le conseil municipal décide de proposer une offre à 40 000€ à TDF. Une réponse est, à ce jour, attendue.

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) : AVENANT À LA CONVENTION

La loi de modernisation de la justice (datant du 18 novembre 2016 et le décret n° 2018-101 du 16 février 2018) permet aux agents territoriaux de recourir, dans le cadre d'une expérimentation et en amont d'un recours contentieux, à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant. Le Centre de Gestion de la Vendée participe à cette expérimentation et ce depuis le 1^{er} avril 2018. Mervent s'est engagé dans cette démarche par le biais d'une convention. Le conseil municipal donne son accord à la signature de l'avenant pour un an.

CONCESSION CIMETIÈRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme RIGAUDEAU Sandrine a pris une concession funéraire dans le cimetière de la commune pour la sépulture de sa fille Sarah décédée le 3 février dernier, à l'âge de 14 ans. Mme RIGAUDEAU a opté pour une concession temporaire de 50 ans. Au vu des circonstances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge les 30 premières années au tarif d'une concession trentenaire, et laisse à la charge de Mme RIGAUDEAU la différence. Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, 11 « Pour » et 1 abstention, le conseil approuve cette proposition.

Au sujet du columbarium, le rajout de cavurnes et la nécessité de refaire une seconde couronne ont été abordés. Les membres de la commission dédiée se réuniront afin de trouver une solution pour cet agrandissement. L'idée d'un cimetière « dit naturel » a été avancée. Monsieur le Maire voudrait un travail sur la reprise des anciennes tombes. La gestion des tombes par un logiciel approprié au stockage des données a été évoqué.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vente de bois communal

Les arbres au niveau du lotissement des Bourronnières étant abattus, le conseil municipal décide de mettre le bois en vente au prix de 5€ le mètre cube.

Assemblée générale de la Pétanque

M. BONNEAU, ayant participé à l'AG, fait le bilan de cette réunion. L'association souhaiterait disposer d'un local pour entreposer son matériel (ordinateur, matériel divers, ...). Après

en avoir délibéré, les élus ont refusé cette demande au motif de l'absence de salle appropriée, et de la responsabilité de la collectivité.

19 mars 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment destiné à recevoir un centre de soin et une surface commerciale

Monsieur le Maire fait part de la requête de l'entreprise SEBELEC qui n'a pas obtenu le marché du lot « Électricité ». L'entreprise va saisir le tribunal administratif, la Municipalité n'a aucune démarche à faire. Monsieur le Maire invite tous les élus à la signature du marché avec les entreprises.

Village du Moulin

M. SABOURAUD fait le bilan des réunions de chantier et présente le planning des travaux. Les travaux de terrassement par l'entreprise PELLETIER vont être décalés d'une semaine ; les travaux d'assainissement seront finis fin de la semaine 12, dans le même temps, débiteront les travaux de terrassement de voirie suivi de ceux du bassin d'orage. Vers le 10 avril, le réseau d'eau commencera à être installé, puis le réseau électrique jusqu'à la fin mai. M. SABOURAUD fait savoir que l'entreprise PELLETIER va avoir un surplus de remblai pierreux qui pourrait être mis à la disposition de la commune ; les élus acceptent ce surplus qui servirait pour des rebouchages sur des chemins communaux. Monsieur le Maire annonce que les réservations de lots se poursuivent et que des rendez-vous de présentation de projets se planifient.



Église

Pour obtenir la subvention de la Région, évoquée lors de la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire précise qu'il faut l'avis d'un architecte des bâtiments de France. Un rendez-vous est fixé le samedi 27 mars, à 10h, avec les Architectes du Patrimoine.

VOIRIE :

Aménagement de la Route du Lac

M. SABOURAUD présente les devis de 3 entreprises :

- EIFFAGE 79
(39 977,80€ HT soit 47 973.76€ TTC),
- PELLETIER
(42 592,49€ HT soit 51 110,99€ TTC)
- COLAS
(36 402,50€ HT soit 39 948€ TTC, mais devis établi sans estimation sur place).

M. SABOURAUD présente différentes options qui peuvent se rajouter aux travaux d'aménagement. Les élus se positionnent sur la création d'un parking en face du « restaurant les 3 Cocottes », sur le renforcement de voirie au niveau des évitements actuels (demandés par l'ARD) et sur la création de 90 mètres de pistes cyclables en sortant du bourg, direction La Joletière.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'enveloppe de la Région de 25 353,40€ dont peut bénéficier la commune auxquels se rajoutent les amendes de police, la commune dépasserait le montant autorisé en subvention. Pour réaliser ces travaux tout en profitant au maximum d'aides financières, il est proposé d'organiser les travaux sur 2 marchés. Enfin, les élus demandent une renégociation des devis pour le prochain conseil auprès des 3 entreprises.

Commission voirie

La commission s'est réunie le jeudi 18 mars afin d'inventorier les besoins sur

l'année. Monsieur le Maire dresse la liste des travaux prévisionnels : Rue des Juifs dont la réfection de la route doit être reprise par l'entreprise ayant engagé des travaux sur le réseau d'eau ; au niveau des Loges, la pose d'un piège à eau est nécessaire pour pallier le problème d'écoulement des eaux pluviales trop conséquent ; à la Grande Perrure, il faudrait reprendre la voirie en sortie de village. Ces travaux sont tributaires du réaménagement du camping ; à la Petite Perrure, une centaine de mètres de voirie vont être refaits. Monsieur le Maire précise que la route descendant sur Gazeau est très endommagée : les bordures seront nettoyées et les trous bouchés par du point-à-temps par les employés communaux ; sur la Route de la Jamonière, afin d'éviter l'écoulement des eaux pluviales trop important, il est proposé d'y mettre du bicouche; la réfection de la Route de la Poupardière est à prévoir ; une rue piétonne descendant le long de la Rue de la Vallée sera créée par les employés municipaux ; à Saint Thomas, la voie qui dessert les maisons de M. PIETE et M. VEILLET va être reprise.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS RÉUNIONS

Conseil d'école

Mme PASCAULT-BRICAUD rapporte que les effectifs pour la rentrée 2021 vont augmenter passant à 84 enfants. Quelques demandes de petits travaux ont été exposées : pose d'une poignée de WC, pose d'un sol pour les jeux extérieurs, résoudre le problème de mauvaises odeurs. La gestion des tickets de cantine a été évoqué : les enseignantes ont soumis la facturation au mois. Les élus préfèrent garder ce système au ticket permettant une meilleure gestion du budget pour les familles. Mme MIMAUULT présente

le sonomètre et explique que des intervenants de l'espace René Cassin viendront en classe ce lundi 22 mars, faire de la sensibilisation au bruit aux élèves et personnel.

Pôles de proximité

Monsieur le Maire et ses adjoints font le bilan de la réunion avec les maires et adjoints des communes de Vouvant, Foussais-Payré et Bourneau en présence de M. BIRÉ et M. PAGEAUD. Un travail de réflexion sur des échanges de matériels (notamment une nacelle), sur une police de proximité, sur une liaison douce entre les communes a été évoqué.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2021 – 2023 (broyage, lamier, débroussaillage)

La Communauté de Communes détient cette compétence depuis quelques années. La convention permet la prise en charge de 38 km de fauchage, 31 km de lamier et de 39 km de débroussaillage par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention pour 2021 – 2023.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

Mme PASCAULT-BRICAUD fait lecture de ladite convention, permettant la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école pour la rencontre des assistants maternels. La convention est prévue du 15 mars au 31 décembre 2021, renouvelable chaque année par tacite reconduction. L'ensemble des élus accepte la signature de la convention.

Municipalité

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Antenne relais

Monsieur le Maire a rencontré un commercial de la société SNEF pour l'implantation d'une nouvelle antenne relais sur une parcelle entre La Pauguère et La Croix Méraud ; Monsieur le Maire estime qu'une implantation entre La Clavelière et La Gajonnière couvrirait un plus large secteur. Un nouvel échange est attendu avec la société SNEF.

En ce qui concerne la vente de la parcelle de l'antenne TDF, au Chêne Tord, Monsieur le Maire a été recontacté par la société Valocôme pour une énième négociation. Avant de se prononcer définitivement, les élus proposent à Monsieur le Maire de revoir le prix de vente auprès de TDF.

Association « PachaMama »

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Céline, pédagogue de l'École par Nature. Elle souhaiterait monter un projet d'école maternelle en pleine nature. Pour cela, elle souhaiterait un terrain avec un accès à l'eau et l'électricité, de préférence en lisière de forêt pour y installer une yourte. Curieux de ce projet, le conseil municipal demande un entretien avec la meneuse du projet.

DEVIS :

M. BONNEAU présente un devis de l'entreprise Electechnic pour la fourniture et la pose d'un rétro-projecteur ainsi que d'un écran électrifié dans la salle du conseil : 2 578€ HT. Les élus demandent une négociation du devis et des précisions techniques sur le rétro-projecteur. Le nouveau devis sera présenté lors d'une prochaine réunion. M. BONNEAU présente également des devis pour le changement des

ouvertures de la salle des mariages ainsi que celles de l'ancienne mairie (fenêtres donnant sur la façade). L'entreprise Grellier propose un changement des fenêtres et de la porte de service de la salle des fêtes de la Mairie pour un montant de 5 796,60€ HT ; le devis de l'entreprise Coudronnière s'élève à 3 719€ HT (sans changer le cadre de fenêtre). L'entreprise Coudronnière propose une réparation des fenêtres pour 300€. Avant de valider un devis, les élus demandent des devis comparatifs avec les mêmes travaux. M. BONNEAU va prendre contact avec ces entreprises.

9 avril 2021

APPROBATION :

→ DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

→ DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget Principal Communal

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

→ APPROUVE le compte administratif Principal 2020.

Budget Lotissement « Village du Moulin »

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de

l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

→ APPROUVE le compte administratif 2020 lotissement « Village du Moulin ».

Budget Ensemble Commercial et de Services

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

→ APPROUVE le compte administratif 2020 « ensemble commercial et de services ».

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vote du budget primitif principal communal 2021

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 14 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 2 064 890,57 €.
- section d'investissement : 2 430 520,04 €.

Vote du budget primitif 2021 ensemble commercial et de services

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 14 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 19 573,00 €.
- section d'investissement : 259 415,91 €.

Vote du budget primitif 2021 lotissement « Village du Moulin »

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 14 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement :
460 071,83 €.
- section d'investissement :
269 535,59 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et le produit de la THRP sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes.

Les communes n'ont plus à voter le taux de la TH. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera quant à elle à être perçue par les communes. Le taux appliqué sera égal au taux figé 2019. Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 33,84 % (soit le taux communal de 2020 : 17,32 % + le taux départemental de 2020 : 16,52 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter pour l'année 2021, les

taux d'imposition des taxes directes locales qui sont de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 : 33,84 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2021 : 53,93 %.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment destiné à recevoir un centre de soin et une surface commerciale

Monsieur le Maire a été contacté par Mme MENEUX Anita de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui projette de faire rencontrer des entreprises et les collectivités afin de trouver des locaux disponibles pour le développement de leurs activités. Elle rencontre des artisans durant le mois de mai. Après avoir reçu le plan des bâtiments, les artisans intéressés procéderont à une visite début juin. Monsieur le Maire pense proposer le local libre, à ce jour.

Église

Le rendez-vous initialement prévu avec les Architectes du Patrimoine, le 27 mars dernier n'a pu être honoré. Monsieur le Maire attend, à ce jour, une nouvelle date ; ce délai décale d'autant la demande de subvention pour les travaux.

Village du Moulin

Monsieur le Maire est satisfait du commencement des travaux : le planning est jusque-là respecté par l'entreprise Pelletier. Le SyDEV va débiter les travaux pour l'électricité. M.SABOURAUD fait savoir qu'un retard de livraison du poste électrique est annoncé, et ne serait pas livré avant juin. Les travaux de réseau d'eau risquent d'avoir du retard ; le bornage de façade pour aligner les compteurs électriques est prévu par le géomètre Veronneau.

Subventions 2021

Comité des Parents d'Élèves Mervent :	120€
Société de Chasse Mervent :	120€
Nautisme Fontenay-Mervent :	120€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente » :	120€
AFN Mervent :	120€
Association « Saho-Vidua » :	120€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque :	120€
Rando Merventaise :	120€
Association « Les Amis du Saint Louis » :	120€
Association des Musiciens Amateurs (AMA) :	120€
Association « Les Murailles de Maireventi »	120€
<i>M^{me} ROYER Stéphanie se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention des « Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.</i>	
Country Dance Mervent :	120€
Le Théâtre Merventais	120€
USAV Club de Foot :	650€
La Cicadelle :	100€
Foussais-Payré Handball Club :	100€
Restos du Cœur :	100€

TOTAL..... **2510€**

Municipalité

M. SABOURAUD informe qu'une modification va être apportée à l'article 2-6 du règlement du village : « les constructions doivent être implantées avec un recul minimal de 5 mètres linéaires de l'alignement des voies publiques ou privées » ; vu l'agencement de certaines parcelles, la limite de construction est avancée à 3 mètres pour toutes les parcelles. Le conseil municipal valide cette modification de l'article 2-6 du règlement.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe les élus qu'à ce jour, 4 lots restent disponibles. Il fait part d'un projet de personnes ayant réservé des lots : elles souhaitent bâtir une maison dite écologique (principalement en bois) d'une surface de 35m². Les élus acceptent ce projet.

VOIRIE : FONDS DE RELANCE 2021

Monsieur le Maire fait remarquer la pose des chicanes provisoires sur Route du Lac. Les premiers effets de ralentissement sont concluants. La commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds de Relance 2021, d'un montant de 25 353,40 €, si le projet présenté fait l'objet d'un début de travaux avant le 31 décembre 2021. M. SABOURAUD présente 3 devis établis en 2 phases (tableau ci-contre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier à l'entreprise COLAS France de Fontenay-le-Comte (85) les travaux d'aménagement de la RD 99, à savoir :
 - 1^{ère} phase : travaux de sécurisation de la RD 99
33 800,00 € HT - 40 560,00 € TTC
 - 2^{ème} phase : travaux complémentaires et de renforcement de la RD 99
19 617,00 € HT - 23 540,40 € TTC

- de solliciter auprès du Département de la Vendée l'octroi d'une subvention de 25 353,40 € au titre du Fonds de Relance 2021.

M. SABOURAUD présente le devis de la voirie générale (établi selon l'inventaire de la Commission) : 33 141,77€ HT soit 39 770,12€ TTC.

PRISE DE COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDÉE

Monsieur le Maire fait lecture du projet de modification de statuts et de la notification de la prise de compétences de l'organisation de la mobilité. Cette compétence implique le transfert du transport urbain FONTELYS sur la commune de Fontenay-le-Comte. Tous les élus acceptent la modification des statuts et la prise de compétence par la Communauté de Communes.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS

PHASE 1	
travaux de sécurisation + parking + bande piétonne	
COLAS	33 800,00 € HT (40 560,00 € TTC)
EIFFAGE	40 155,50 € HT (48 186,60 € TTC)
PELLETIER	42 341,15 € HT (50 809,38 € TTC)
PHASE 2	
trottoirs supplémentaires + renforcement d'îlots + allongement de la voie piétonne	
COLAS	19 617,00 € HT (23 540,00 € TTC)
EIFFAGE	24 654,30 € HT (29 585,16 € TTC)
PELLETIER	23 049,57 € HT (27 659,48 € TTC)

DIVERSES

Camping de la Grande Perrure

Monsieur le Maire informe les élus de la reprise du camping de la Grande Perrure par M. DROCHON. Celui-ci achèterait également des parcelles supplémentaires entraînant une extension du réseau d'eau à hauteur de 4 152€ HT. Vendée Eau voudrait savoir si la commune participe financièrement à ces travaux. Les élus proposent l'installation d'un compteur en face de ces parcelles afin de réduire les coûts de raccordement.

Enfouissement de réseaux

Monsieur le Maire présente un projet d'enfouissement des réseaux et d'implantation de 5 candélabres au niveau de Saint Thomas, par le SyDEV. La participation communale demandée s'élève à 22 188€. Les élus décident de ne pas se prononcer sur le projet pour le moment.

Demande du CPE

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de la Présidente du CPE. Lors du Téléthon 2019, le CPE s'était proposé de gérer les dons au profit du Téléthon ; le CPE n'avait, ainsi, envoyé qu'un seul chèque pour l'association. Il s'avère qu'un chèque était sans provision et un autre illisible par la banque. Le CPE ayant versé le montant total des dons au profit du Téléthon se trouve avec un manque de 90,95 € dans leur trésorerie. Les élus décident du remboursement de cette somme au CPE par une subvention exceptionnelle.

Vente TDF / Commune

Avant de conclure la vente du terrain sur lequel est implanté l'antenne, Monsieur le Maire a dû solliciter l'avis des domaines qui a confirmé la



proposition de TDF très honorable pour la commune. Le conseil municipal accepte l'offre de TDF à 40 000€.

Vendée Eau

Monsieur le Maire informe les élus que Vendée Eau a vendu pour 80 millions d'eau, mais a perdu 200 000€ pour des impayés (qui tendront à doubler d'ici quelques années). En cas d'impayé de particuliers, Vendée Eau ne coupe plus l'eau mais réduit le débit. Vendée

Eau a également présenté un nouveau projet : installer des pompes de puisage qui alimenteront les camions de balayage ; même si l'installation de la pompe sera gratuite, la consommation d'eau restera à la charge de la commune. Vendée Eau attend le positionnement de la commune avant la fin juin. Les élus préfèrent laisser cette offre sans suite.

Demande d'échange de parcelles :

Un habitant de la Grande Perrure a fait remarquer à des élus qu'un chemin communal empiète sur le coin d'une de ses parcelles, depuis des années, sans aucun acte notarié. Il demande, en compensation de cette « perte » de terrain, que le chemin communal longeant ladite parcelle lui revienne. Le conseil municipal va réfléchir à cette requête.

MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Mme SPENNATO fait le bilan :

Une consultation a été lancée pour un nombre de repas journalier estimé à 60 repas « enfant » (17 maternelles et 43 primaires) et 1 repas « adulte » sur la base de 144 jours d'école.

Deux sociétés ont répondu :

- ELRES - ELIOR Restauration Enseignement (44)
- Maison DESIRE-FRISQUE (85)

Présentation du rapport d'analyse des offres et au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : valeur technique de l'offre (60 %) et prix des prestations (40 %), la proposition d'ELRES - ELIOR Restauration Enseignement de Nantes (44) est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'attribuer le marché concernant l'approvisionnement des denrées et la préparation des repas pour le restaurant scolaire municipal à la société ELRES - ELIOR Restauration Enseignement de NANTES (44).

CONSULTATION

PRESTATAIRE	REPAS	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
ELRES - ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT	Maternelle	4,264 €	4,499 €
	Primaire	4,518 €	4,766 €
	Adulte	5,037 €	5,314 €
MAISON DESIRE-FRISQUE	Maternelle	6,53 €	6,91 €
	Primaire	6,53 €	6,91 €
	Adulte	6,65 €	7,04 €

COMPARATIF DES OFFRES

Nom du candidat	Critère valeur technique	%	Sous-Total	Critère prix	%	Sous-Total	Total sur 10	Classement
ELRES - ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT	8,6	60	5,16	10	40	4	9,16	1
MAISON DESIRE-FRISQUE	6,1	60	3,66	6,82	40	2,73	6,39	2

Municipalité

21 mai 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Monsieur le Maire annonce que les travaux ont repris après une période de congés : les travaux d'effacement des réseaux sont terminés. Monsieur le Maire rapporte que des dégâts ont été constatés lors de la réunion de chantier de ce jour : des pierres ont été jetées dans les canalisations, beaucoup de bornes ont été abîmées ou cassées. Les élus regrettent ces actes de vandalisme. Le planning des travaux est maintenu puisque la fin de la première tranche s'achèvera à la semaine 26 (voirie avec pose d'un monocouche provisoire pour accéder au village), et le bornage des parcelles aura lieu dans le même temps, ce qui permettra la vente des terrains. A ce jour, toutes les parcelles sont réservées. La vente des parcelles déterminera le début des travaux de la seconde tranche.

Prochainement, les bordures en pré-fabriquées vont être posées au niveau des maisons Vendée Logement ainsi que les trottoirs. A ce jour, la date du raccordement électrique n'est pas connue.

Les élus s'interrogent sur la création d'un deuxième lotissement.

BÂTIMENTS

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de chantier s'est tenue ce jour avec les entreprises concernées (Rineau TP, Chaufféo) et le maître d'œuvre. Après la pose des grilles de protection du chantier par Rantière Bâtiment, le terrassement débutera début semaine 21. Comme initialement prévu par le maître d'œuvre, les travaux de gros œuvre débiteront pour

le futur cabinet médical puis les commerces, permettant un enchaînement des tranches.

Monsieur le Maire fait savoir que le parking devant l'entrée de la Mairie va être réquisitionné, à partir de septembre, pour le chargement et le dépôt de matériaux. Durant la période des travaux, les usagers pourront se garer sur le parking de la salle des fêtes de la Mairie. Cette réunion a permis également de faire un état des lieux des habitations aux alentours, sous la présence d'un huissier.

Monsieur le Maire invite la Commission Bâtiment pour une rencontre, le 28 mai à 9h30 avec le Sydev pour étudier la pose des compteurs en fonction des plans, et de l'éclairage public.

Pour le financement des travaux, Monsieur le Maire a eu un retour d'une banque aux formalités avantageuses, mais préfère attendre un comparatif d'une autre structure bancaire.

La finalité des locaux disponibles n'est toujours pas connue à ce jour, mais Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré une orthophoniste de Longèves à la recherche d'un local. En attendant la fin des travaux, elle serait installée dans les locaux de la Place du Héraut (à côté de l'école et l'ostéopathe). Après avoir visité d'autres propositions sur d'autres communes, la réponse sera connue pour la fin du mois de mai.

VOIRIE

La Commission s'est entretenue ce 21 mai avec la société COLAS pour les travaux de sécurisation de la Route du Lac. Quelques modifications vont être apportées : des bordures plates sur toute la longueur de la propriété de M. Henri, une voie piétonne allant sur La Jolietière plus large pour éviter des travaux d'entretien. Sur les chicanes, il a été convenu de la pose d'enrobé (pas

assez de place pour des plantations). Quant au parking devant le restaurant « Les 3 Cocottes », sa création dépendra des travaux de raccordement électrique du Village (puisque le transformateur se trouve sur ce futur parking). La date de commencement des travaux est prévue pour le 31 mai. Monsieur le Maire fait savoir aux élus que la priorité de passage au niveau des chicanes doit être connue rapidement.

M. Sabouraud présente les devis pour les travaux de voirie annuels : COLAS : 34 000€ HT et EIFFAGE : 33 141,77€ HT. Le conseil municipal décide de confier les travaux à la société COLAS afin de pouvoir comparer la qualité des travaux. De plus, cette société étant déjà présente sur la commune pour les travaux sur la Route du Lac, les frais d'installation de chantier pourraient être revus à la baisse.

Le conseil municipal valide le devis de la société COLAS pour un montant de 34 000€ HT.

DEVIS

M. Bonneau présente le devis de l'entreprise Coudronnière pour le remplacement des ouvertures extérieures de la Mairie (en façade) : 3 884,30€ HT soit 4 661,16€ TTC. Le devis comprend la réparation des fenêtres de la salle des mariages.

Le devis est validé par l'ensemble du conseil municipal.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

École par nature

Monsieur le Maire confirme le projet d'installation sur le camping de la Grande Perrure, avec la pose d'une yourte qui servirait durant les vacances pour des groupes d'enfants. Les membres de la Commission Affaires



Scolaires ont été séduits par le projet. Pour répondre aux demandes des parents, l'école pourra accueillir les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 avec un système de rotation d'occupation des lieux.

Assainissement collectif

Monsieur le Maire rapporte le projet de la Communauté de Communes : faire l'inventaire de toutes les stations d'épuration et des réseaux de toutes les communes qui possèdent un assainissement collectif, par un cabinet indépendant. Le but étant d'étudier les différences de volume entre les périodes sèches et très humides, de faire l'inventaire précis des puits, de rechercher tous les dysfonctionnements par l'injection de colorant ou de fumée, d'étudier le fonctionnement des stations par rapport aux rejets. En cas de dysfonctionnement, afin de prétendre à une subvention, le diagnostic est obligatoire.

Cet inventaire durera entre 5 et 6 ans sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes ; chaque commune recevra le bilan de chaque dysfonctionnement de son territoire. Durée totale de ces travaux : 10 ans pour un coût estimé à 314 260€ avec un financement de 50% par l'agence de l'eau, et 10% par le Département.

JURY D'ASSISES 2022

Par tirage au sort, ont été désignés membres du jury d'assises pour 2022, avec la condition d'avoir plus de 23 ans : Mme MALVAUD Sylvie et M. CHARRON Franck.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec des jeunes footballeurs

Monsieur le Maire a reçu ces jeunes hommes pour présenter leur projet : créer une équipe de foot avec des joueurs issus de différents clubs, sous forme d'association : l'Olympique Sud Vendée. Ils recherchent un terrain pour les entraînements et les rencontres ainsi que des vestiaires. L'entretien des poteaux et le marquage au sol seraient supportés par l'association. Une demande de devis a été faite pour la réfection du terrain. Les élus ne se prononcent pas sur ces travaux et préfèrent attendre le devis. A la demande d'utilisation du terrain de foot, le conseil municipal y est favorable.

Impasse de la Joletière

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre d'habitants de l'impasse qui proposent la rétrocession de l'impasse à la commune pour un euro symbolique. Lors d'une prochaine réunion, la Commission Voirie se rendra sur place afin de rencontrer les demandeurs.

Projet d'antenne

Monsieur le Maire fait savoir qu'un nouveau projet d'implantation d'une antenne a été proposé, au niveau de la Croix Méraud, par la société SNEF, pour l'opérateur ORANGE. Cette dernière a déjà prévenu les propriétaires qui habitent le long de la départementale. Malgré un retour positif des habitants, la commune peut donner son avis du fait de la proximité des habitations. Monsieur le Maire a proposé lors d'une rencontre avec le commercial un autre emplacement entre la route du Peu et L'Ourdraire qui pourrait convenir à la SNEF. La proposition est en attente de réponse.

Travaux atelier communal

M. Bonneau rapporte les travaux effectués à l'atelier communal, au lieu-dit La Maisonnette : charpente et zinguerie. Travaux à ce jour terminés.

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. Bodin : poser des plaques de ciment en limite de propriété entre sa parcelle et celle de l'atelier communal. S'agissant d'un mur mitoyen, chacun des tiers y participent pour moitié pour un montant total de 1 400€ (700€ pour chacune des parties). La pose s'effectuera pendant la période dite creuse des employés communaux.

Transport scolaire

La maison de Mme Coupaye a été achetée par une famille avec 2 enfants. Ces derniers, scolarisés dans le supérieur, doivent se rendre à l'arrêt de car des Bourronnières les obligeant à marcher le long de la départementale, sans éclairage. Suite à la demande de la famille, les élus proposent de dégager le chemin communal traversant les Bourronnières. La commission va étudier la création de ce sentier sur place.

25 juin 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Village du Moulin

Monsieur le Maire annonce que la réunion de chantier, initialement prévue au 2 juillet est repoussée au 9 juillet. Le retard d'avancement des travaux de la voirie définitive est dû à l'approvisionnement difficile des matières premières, du fait du contexte actuel, notamment pour le remblai définitif. La Route du Lac étant en travaux de réfection du 5 au 9 juillet, la poursuite

Municipalité

des travaux au Village du Moulin va être reconduite à une date ultérieure afin d'éviter que les camions de chantier n'abîment le nouvel enrobé de la Route du Lac. Le planning des travaux étant décalé, cela repousse d'autant la vente des parcelles qui se fera fin juillet – début août. Enfin, la pose du poste électrique devrait avoir lieu entre le 30 juin et le 30 juillet.

Commerces et cabinet médical

Monsieur le Maire se satisfait de l'avancée des premiers travaux suivant le planning donné. Les travaux de maçonnerie ont débuté avec les premiers soucis : une dalle en béton a été découverte après les travaux de terrassement, un mur jouxtant une propriété est imbibé d'eau et est devenu friable donc fragile. Pour supporter ce mur, un pilier en béton sera coulé pour tout renforcer.

Lors de la réunion de chantier de ce jour, des conseillers ont choisi les couleurs des façades et des enduits des nouveaux bâtiments. Pendant les travaux, les façades du complexe commercial vont être rénovées pour être en harmonie avec le nouveau bâtiment.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau plan de circulation va être mis en place : le parking du cabinet médical actuel servira de voie de circulation le temps du déchargement des matériaux.

Monsieur le Maire et M. SABOURAUD présente des offres de financement proposées par différents établissements bancaires. A l'unanimité et au vu du contexte financier de la collectivité, le conseil a décidé d'adopter la proposition du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt à 0,91%.

Route du Lac

Les travaux de sécurisation sont actuellement en cours ; les délais sont relativement respectés. Les conseillers reconnaissent la qualité de travail.

La société EIFFAGE débute les travaux de réfection de la voirie le 5 juillet. Pendant la semaine 27, la circulation va être modifiée : la Route du Lac sera fermée, la Rue de la Vallée s'ouvrira dans les deux sens.

Monsieur le Maire fait lecture d'un rive-rain de la Route du Lac : il demande la pose de bordure devant sa propriété afin d'éviter le glissement des cailloux. La commission voirie se déplacera sur place afin d'échanger plus facilement avec le demandeur.

VOIRIE :

M. SABOURAUD fait savoir que les autres travaux de voirie ont débuté (rabotage de la Rue des Juifs et Rue du Prieuré – la pose de bicouche sera faite par la suite) ; Saint Thomas : l'impasse et le parking vont être refaits. Suivront les travaux de voirie à la Petite Perrure, la Jamonière puis aux Ouillères.

DEVIS

Terminal de Paiement Electronique

Afin de faciliter le paiement des redevances des campings-cars et l'achat des tickets de cantine, un nouveau mode de paiement avait été demandé. Monsieur le Maire présente le devis de Solutions.com pour l'achat ou la location d'un : location mensuelle sur 36 mois : 23€ HT/mois + 15€ d'abonnement mensuel. Pour l'achat d'un TPE : 749€ HT + 15€ / mois d'abonnement. Les élus préfèrent demander d'autres devis avant de se prononcer car estiment le coût trop important.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Visite de l'Église

Afin de prétendre à une seconde subvention régionale, l'avis des architectes du patrimoine était demandé. La commission a rencontré ces personnes qui estimerait l'ensemble des travaux à effectuer mais pas seulement ceux arrêtés par la Municipalité. N'ayant eu aucun retour, à ce jour, de l'organisme, les travaux ont débuté comme prévu afin de profiter de la belle saison pour effectuer les travaux de couverture. Monsieur le Maire informe que la commune a bénéficié de la subvention du Conseil Départemental pour la seconde tranche des travaux : 5 559,23€.

Conseil d'école

Mme SPENNATO rapporte les éléments essentiels du conseil d'école du 21 juin. L'ouverture de la 4^e classe a été confirmée et adoptée par l'Inspection Académique. Cette classe sera située à l'étage et accueillera les GS – CE1. Du fait d'effectifs inégaux des niveaux, la répartition est peu conventionnelle, pour le confort des élèves. Pour la rentrée prochaine, 83 élèves sont prévus. L'adjointe fait part du départ de Mme Pabœuf qui quitte l'Éducation Nationale. Mme SPENNATO liste les travaux effectués et ceux à prévoir pour la rentrée. Enfin, le CPE organise un goûter de fin d'année dans la cour de l'école, malheureusement, devant respecter le protocole sanitaire, les parents n'ont pas pu être conviés. La distribution de livres a été faite pour toutes les classes par les enseignantes, le CPE a, quant à lui offert aux futurs 6^e une calculatrice et une carte cadeau aux CM2 de cette année mais également à ceux de l'an dernier afin de remplacer «le voyage» qui n'a pas



pu être fait pour cause de crise sanitaire. Les enseignantes ont demandé le renouvellement de la classe mobile ; le prestataire sera contacté à la rentrée. Mme Pabœuf a acheté des livres pour offrir aux élèves pour la fin d'année. Elle demande le remboursement de la facture : 34,10€. Tous les conseillers acceptent le remboursement.

Office de tourisme

M. SABOURAUD fait le bilan de cette réunion qui concernait la « Baludik » et l'ouverture du bureau d'information touristique (BIT) dans les locaux de l'école à partir du 29 Juin. Le panneau « Office de tourisme » devant la Mairie va être déplacé. La « Baludik » se mettra en place le 1^{er} juillet. Enfin, le conseil municipal a été consulté pour un projet d'installation d'habitats insolites dans l'ancienne carrière pour s'intégrer à la future plage (projet COUCOO). Le meneur de ce projet recherche 25 à 30 hectares de terrains.

Commission Voirie

Monsieur le Maire présente les différents devis de l'entreprise Guy Limoges pour la réfection du terrain de foot, à la demande des joueurs voulant créer une association de joueurs. La remise en état du terrain ne pourrait être financièrement supportée par la collectivité à laquelle s'ajoute l'entretien annuel (tonte, engrais, arrosage). Le conseil municipal est très séduit par le projet mais craint des coûts annuels trop importants. Les membres du conseil décident d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Impasse de la Joletière

Lors de la dernière réunion de conseil, un habitant avait demandé l'achat de la voie de l'impasse pour l'euro symbolique par la commune. La commission a

rencontré les habitants de l'impasse qui ne s'opposent pas à cet achat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat de la voie de l'impasse de la Joletière pour un euro.

Antenne SNEF

Le lieu d'implantation du projet d'antenne SNEF pour Orange à L'Ourdraire semble convenir à la société de téléphonie ; toutes les conditions semblent être rassemblées : éloignement par rapport aux habitations, largeur du chemin.

Remparts

M. SABOURAUD fait le bilan de sa rencontre avec les archéologues de la DRAC sur site pour connaître la faisabilité du projet. Les travaux sur les remparts en partie basse (derrière le complexe commercial jusqu'à la grande tour) peuvent débuter sans l'avis de la DRAC. Pour la seconde partie des travaux, la DRAC estime qu'il faille faire une étude du sol par scan et se propose de financer ce travail.

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LE SOUTIEN À LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Monsieur le Maire consulte les membres du conseil municipal pour signer la convention relative au versement du fonds de concours. Toute l'assemblée accepte le versement de cette subvention d'un montant de 46 494,41€ pour financer les travaux de voirie et de l'église.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande de locaux

Monsieur le Maire a rencontré pour la seconde fois, l'orthophoniste à la recherche d'un local. Une réponse devrait être donnée dans les prochains

jours. Lors de la visite des locaux, Monsieur le Maire lui a proposé d'utiliser la salle d'attente et de laisser le cabinet actuel en salle d'attente. Cette séparation des salles permettrait plus de discrétion entre elle et l'ostéopathe car certaines séances d'orthophonie peuvent être bruyantes avec les enfants. Monsieur le Maire fait lecture d'un mail d'une personne de Fontenay-le-Comte qui recherche également un local pour y développer son activité : soigner par les animaux. Cette personne demande un entretien avec le Maire.

Réunions Communauté de Communes

Le projet « Itinéraires Vélos » a été présenté : toute commune traversée par une piste cyclable pourra proposer un point Air (avec local à vélo et couchage pour les cyclistes). Sur la commune de Mervent, l'endroit retenu serait le parking du Chêne Tord. Une maison du vélo pourrait être créée sur Fontenay-le-Comte pour la location ou réparation de vélos.

Projet éolien :

Les projets éoliens sont plus ou moins suspendus (la commune du Langon a été citée où le projet est stoppé mais non aboli).

Taxe de raccordement

Depuis le transfert de la compétence assainissement, la Communauté de Communes perçoit la taxe de raccordement alors que ce sont les communes qui ont investi pour ces travaux. Bien que la commune de Mervent ne perçoive plus cette taxe, elle n'aura pas à financer d'éventuels travaux de réparation de la station ou des réseaux.

Crématorium :

Un projet de crématorium est à l'étude à Fontenay-le-Comte.

Municipalité

16 juillet 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Village du Moulin

Monsieur le Maire dresse le bilan de la réunion de chantier de ce jour. Les bordures définitives devant les locations de Vendée Logement sont posées ; le monocouche provisoire sera appliqué en fin de semaine 29 ; les pierres jetées intentionnellement dans les canalisations seront retirées au frais de la commune. La commission a décidé d'augmenter la surface d'enrobé autour du poteau incendie plutôt que l'espace engazonné pour éviter un entretien au pied de la borne.

Enfin, le bornage des parcelles serait prévu fin juillet. Monsieur le Maire fait savoir que le raccordement au poste électrique doit avoir lieu entre le 30 juin et le 30 juillet ; à ce jour, aucun branchement n'est réalisé. Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal a validé le nom : « Village du Moulin – Rue des Moulins à Vent ».

Bâtiments du centre bourg

Monsieur le Maire annonce que le planning évoluera en raison du problème d'approvisionnement des matériaux. La commande de la charpente fait augmenter le délai décalant le chantier d'une quinzaine de jours. Au niveau des futurs sanitaires du bâtiment, le sol a été rabaissé de 50 à 60 cm ; les pieds

de murs sont donc moins consolidés. L'apport de béton pour les solidifier provoquera une plus-value. Devant l'urgence, et avant les congés, le mur entre le chantier et la propriété de M. Royer sera remonté en double paroi avec un habillage en pierre des 2 côtés sauf au niveau de la pompe à chaleur. Enfin, le réseau des eaux usées va être installé avant le coulage de la plateforme (fin de la semaine 29). Les congés d'été permettant un séchage complet.

Voirie

Monsieur le Maire fait remarquer l'achèvement des travaux sur Route du Lac. Plusieurs travaux restent à prévoir dans les prochains jours : la pose des panneaux de priorité au niveau de

Tarifs accueil périscolaire et repas cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été revus depuis la rentrée scolaire 2016.

Après en avoir délibéré, les élus décident d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Nombre d'heures de garde par mois et par famille	Ancien tarif horaire	Nouveau tarif horaire
½ heure	0,70 €	0,75 €
de 1 à 10 heures	1,35 €	1,40 €
de 10,5 à 20 heures	1,15 €	1,20 €
de 20,5 à 30 heures	1,05 €	1,10 €
de 30,5 à 40 heures	0,85 €	0,90 €
au-delà de 40 heures	0,75 €	0,80 €

Après en avoir rappelé les tarifs actuels du repas de la cantine, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser le prix de la cantine :

RESTAURATION SCOLAIRE

Repas	Ancien tarif	Nouveau tarif
Repas régulier enfant	3,20 €	3,25 €
Repas occasionnel enfant	4,25 €	4,30 €
Repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal	4,25 €	4,30 €



chicanes, la finition de l'enrobé entre la chaussée et la voie piétonne, le marquage au sol (stationnement, voie piétonne, bande centrale, passage piéton). Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de voirie extérieurs au centre bourg sont terminés.

ACQUISITION ET CESSION DE TERRAINS

Impasse de la Joletière

Suite à la demande des riverains, les élus avaient, lors de la dernière réunion de conseil, adopté l'achat de la voie (partie de la parcelle D 1942). Après en avoir délibéré, la voie de l'impasse de la Joletière sera acquise pour un euro symbolique, après bornage.

Terrain de la Poupardière

Il a été proposé la vente de la parcelle C 1647 d'une surface de 9 088m² pour 1 500€ HT à Mme BIDEZ et M BOURREAU. L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

CONTRAT DE LOCATION : LOGEMENT « RUE DE LA VALLÉE »

L'état des lieux du logement est prévu le 22 juillet entre un adjoint et le futur locataire, M. Pouponnot. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la mise en place d'un bail de 3 ans renouvelable avec un loyer de 365€ sans les charges.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Initialement prévu en janvier 2021, le recensement de la population sur la commune de Mervent a été repoussé du 20 janvier au 19 février 2022. Avec l'accord du conseil municipal, Mmes MITARD Virginie et BÉGUÉ Adélaïde sont désignées coordinatrices communales pour le recensement.

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole présentée par l'Établissement Public du Marais Poitevin en tant qu'organisme unique de gestion collective

Monsieur le Maire informe que des prélèvements vont être effectués dans différents bassins. Ces prélèvements doivent permettre de restaurer l'équilibre quantitatif dans le réseau et garantir le maintien d'une économie agricole liée à l'activité d'irrigation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur cette enquête.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conférence des Maires

Les élus présents ont émis un avis favorable sur le projet de crématorium à Fontenay-le-Comte.

Assainissement

36% des installations d'assainissement non collectif sont conformes sur Mervent. Le règlement va être modifié notamment en cas de vente immobilière. Une amende de 240€ sera appliquée en cas de non-réalisation des travaux de conformité. En ce qui concerne le collectif, une étude de faisabilité pour une nouvelle station d'épuration à Mervent sera réalisée. A compter du 1^{er} janvier 2022, la taxe d'assainissement perçue par la Communauté de Communes passera à 1 500€ (contre 900€ actuellement) pour équilibrer le budget assainissement de la Communauté de Communes.

Sous-traitance

Monsieur le Maire informe que le marché pour le bâtiment du centre bourg a été passé par l'entreprise Ligne de Traves

pour le lot charpente. Cette dernière faisant faire les travaux en sous-traitance (ABC Détermitage d'AIZENAY), le conseil municipal doit prendre une délibération, ce changement n'étant pas notifié dans le marché de base.

10 septembre 2021

SUIVI DES TRAVAUX

Village du Moulin

Le planning est respecté pour les travaux. Tous les réseaux sont rendus aux pieds des parcelles, reste le raccordement électrique au générateur qui tarde. La phase actuelle consiste à numéroter les lots ; une fois cadastrées, la vente pourra devenir effective. Monsieur le Maire fait savoir que les actes de vandalisme ont été résolus en interne.

Bâtiment centre bourg

Une réunion de chantier a eu lieu ce jour. L'implantation du futur bâtiment a été réalisée. L'emplacement du compteur électrique du futur cabinet médical a été étudié entre un élu et ENEDIS. Un compteur électrique plus puissant sera posé sur le bâtiment commercial. Enfin, les sanitaires seront couverts par des tuiles et non plus par un toit terrasse comme initialement prévu. Monsieur le Maire fait savoir que des avenants au marché doivent être votés par le conseil : avenant en plus-value avec la société GALLO (pour la couverture) de 3 140€ HT ; un avenant en moins-value avec la société BATI TECH (terrasse et isolation du toit terrasse) de 1 819,52€ HT et un avenant en plus-value avec la société LIGNE DE TRAVES (charpente) de 2 083,93€ HT.

Tous les élus acceptent les avenants et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Municipalité

PROPOSITION D'ASSURANCE « DOMMAGES-OUVRAGE »

Monsieur le Maire présente les offres de l'assureur Groupama, protégeant la Municipalité en cas de malfaçon. Le conseil vote pour la protection « garanties complètes » pour un montant de 7 850,16€ TTC.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Voirie

La commission s'est penchée sur un projet de réalisation d'un sentier le long du lotissement du Champ Chaillon / Les Bourronnières de 2 mètres de large avec empiérement. Monsieur le Maire présente deux devis : l'entreprise PELLETIER pour un montant de 6 496€ HT (7 795,20€ TTC) avec un début des travaux programmés en octobre et l'entreprise CHARRIER S pour un montant de 7 640€ HT (9 168€ TTC) avec une programmation des travaux pour 2022. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise PELLETIER.

La commission fait part du résultat insatisfaisant des travaux d'enrobé sur le sentier La Joletière / le bourg. La commune refuse de régler la facture ; un constat par l'entreprise COLAS est prévu prochainement.

Le marquage au sol du chemin piéton a été réalisé Rue de la Vallée. L'effet de ralentissement de la vitesse des automobilistes est remarquable. Dans cette même rue, il y a un problème de stationnement (les emplacements dessinés au sol seraient trop près d'une entrée de garage) : ils seront modifiés lors de leur renouvellement, une autre place sera créée au niveau du virage. Enfin, les élus constatent le respect des chicane sur la Route du Lac par les usagers, les problèmes de stationnement semblent résolus.

SYDEV : CONVENTION PORTANT RECONNAISSANCE DE SERVITUDE ADMINISTRATIVE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Il s'agit des travaux du renforcement et d'effacement du réseau aux Ouillères. Monsieur le Maire a rencontré le SyDEV pour étudier l'implantation de l'éclairage public : 12 points lumineux sont prévus (soit sur mâts soit en appliques sur les propriétés) après accord des propriétaires concernés. La commune doit elle aussi donner son accord pour le raccordement du branchement existant au niveau du stade (le mât sera donc supprimé) ; les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention. Des élus soulèvent la question du branchement des décorations lumineuses de fin d'année ; Monsieur le Maire va reprendre contact avec le SyDEV.

OLYMPIQUE MERVENTAIS (CLUB DE FOOT) : CONVENTION

Une convention entre la commune et le club de foot doit être signée pour la mise à disposition du terrain, d'une partie des vestiaires, d'une partie buvette et d'une partie des gradins en échange de la fourniture d'eau et d'électricité ; les travaux d'entretien du terrain seront supportés par le club de foot.

RAPPORT ANNUEL 2020 DE VENDÉE EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport de Vendée Eau à l'ensemble des élus et précise qu'il est en libre consultation au secrétariat de la Mairie.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SAPL – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une assistance de main d'œuvre pour les chantiers de certaines communes ; la commune de Mervent dispose de 2 actions à la SAPL mais ne fait jamais appel à ses services. Monsieur le Maire présente le rapport à l'ensemble du conseil.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plan de relance et transition écologique

La Communauté de Communes dispose d'une enveloppe qui sera distribuée aux communes réalisant des travaux de transition écologique. Pour le mandat 2021 – 2026, la commune de Mervent envisage des travaux de réfection de la salle des fêtes de la mairie (réfection des sanitaires et pose d'un ascenseur) dans le cadre de la cohésion sociale. Les travaux sont estimés à 250 000€.

Un fond de concours de 29 494,41€ pour des travaux de voirie, voté au prochain conseil communautaire, reste à utiliser avant la fin d'année.

Sycodem

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du président du syndicat : les apports de végétaux en déchetterie sont en forte hausse entraînant des coûts financiers importants pour leur destruction. Il est demandé aux maires des communes de réfléchir à une alternative pour réduire le volume de ces apports. Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'un agent du Sycodem fera du porte-à-porte afin d'aider et/ou conseiller au tri.



Devis

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COUDRONNIERE pour changer 2 fenêtres de la mairie (côté parc). Les élus valident ce devis de 1 290,24€ HT (1 548,29€ TTC) pour ainsi achever les travaux des ouvertures.

Location salle

L'association « Unis Vers Terre de Lumière » propose les mercredis et les samedis des ateliers pour les enfants du primaire à partir de 5 ans, en présence des parents (modelage, peinture, jardinage, menuiserie). Monsieur le Maire a donné son accord pour l'utilisation de la salle sauf en cas de location.

Location de salle

Le Groupe CRISTAL des Herbiers loue sur 2 jours la salle des fêtes de la Mairie. S'agissant d'une réunion en semaine, les élus ont décidé de leur appliquer un tarif préférentiel (80€ / J).

15 octobre 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments centre bourg

Depuis le dernier conseil, beaucoup de réunions de chantier ont eu lieu. Monsieur le Maire fait savoir qu'elles sont ouvertes aux élus qui souhaitent suivre l'avancée des travaux. Monsieur le Maire liste les modifications prévues : remplacement d'un mur de soutènement par un poteau, remplacement d'un œil de bœuf par une fenêtre. La pose de la couverture est prévue semaine 42. Enfin, aucun retard dans le planning n'est constaté et les délais de livraison des matériaux ne sont pas perturbés.

Salle Jean-Louis Ripaud

La pose du garde-corps est pratiquement achevée. Il reste une plaque de verre. Certains élus sont sceptiques quant à la solidité du garde-corps : ils soulignent une trop grande souplesse des panneaux de verre. L'entreprise va être contactée dans les prochains jours.

Village du Moulin

Monsieur le Maire fait savoir que certains permis de construire ont été déposés en mairie. Le numérotage des parcelles est toujours en cours. Une parcelle reste, à ce jour, vacante. Enfin, le raccordement électrique n'est toujours pas effectué.

INDEMNITÉ SINISTRE CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une entreprise a cherché l'origine d'une fuite d'eau qui incombe le cabinet médical. Un expert est passé pour estimer le montant des travaux. Une indemnité de 9 816,28€ HT sera versée à la commune pour couvrir les travaux ; malgré la possibilité du choix des entreprises, les élus préfèrent valider les devis présentés par les 2 entreprises choisies par l'expert afin d'éviter tout risque de variations de prix : entreprise Coudronnière pour un montant de 1 340€ HT et l'entreprise Laurent Michel (Mothe Achard) pour un montant de 8 476,28€ HT.

VOIRIE

Route du Lac

M. Sabouraud relate sa rencontre avec l'entreprise COLAS qui a réalisé les travaux de la voie piétonne (qui relie La Joletière au bourg) : à certains endroits, il y a un surplus d'enrobé alors que sur d'autres parties, il en manque. L'adjoint propose de ne pas

régler la facture correspondant à cette partie des travaux tant que celle-ci n'est pas été refaite selon les attentes. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes avait réalisé des travaux de relevage des tampons. Il s'avère que 4 tampons ont été oubliés. Actuellement, leur emplacement est repéré par un marquage au sol. La prise en charge des travaux est supportée de moitié entre la commune et la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe les élus que la peinture des bordures des chicanes sera faite par les employés communaux.

Incident Rue de la Vallée

Une voiture en stationnement a été accidentée sur la Rue de la Vallée. Conformément à ce qui a été prévu, une balise avec une bande phosphorescente et un panneau annonçant un rétrécissement de la voie vont être installés.

Sentier des Bouronnières

Le sentier piéton a débuté. Au lieu d'un décapage, un terrassement est prévu avec pose de pierres sur la terre. Les élus s'interrogent si, à long terme, les pierres ne vont pas s'enfouir. Il est proposé la pose d'une bâche, par les agents communaux, sur la terre. Les agents réaliseront également le passage sur la départementale et aideront au chargement des pierres pour l'entreprise Pelletier, en charge des travaux.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

École

Mmes Pascault-Bricaud et Spennato font le bilan de l'assemblée générale : des séances de piscine sont prévues pour les élèves, un projet



Municipalité

théâtre est envisagé avec le « Théâtre Merventais ». Conformément aux protocoles sanitaires, les élèves ne sont pas mélangés à la cantine. La Directrice a soumis un devis à la collectivité pour une sortie sans nuitée à la base de loisirs sur 2 jours : 950€ dont 660€ d'activités. Les élus contacteront le CPE afin de connaître la répartition des charges entre les parties.

Réunion Tourisme

M. Sabouraud prend la parole. Lors de cette réunion, il a été soulevé un problème d'entente entre Sud-Vendée Tourisme, l'office de tourisme et Vendée Tourisme. Le manque de moyens financiers et de personnel freine l'avancée des projets. L'objectif est de différencier le Sud Vendée du reste de la Vendée (largement dominée par le Puy du Fou et la côte atlantique) en prenant un risque en augmentant les offres touristiques. Tous les éléments du tourisme doivent être reliés entre eux par la communication et « physiquement ».

Assainissement collectif

La Saur a obtenu le marché des 9 premières communes dont le renouvellement pour le fonctionnement de l'assainissement arrivait à échéance. Monsieur le Maire a rencontré des élus de la Communauté de Communes pour étudier la rénovation voire un déplacement de la station d'épuration. Plusieurs scénarios sont proposés et seront étudiés. La Communauté de Communes voudrait que le conseil municipal se positionne le plus rapidement possible afin de budgétiser ce projet pour 2022. Il a été constaté, lors de cet entretien, une pollution par les eaux pluviales dans les canalisations du centre bourg notamment.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Avant le 30 novembre de chaque année, chaque collectivité a la possibilité de délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement ou d'y renoncer. La dernière délibération de 2015 fixait le taux à 3%.

A l'unanimité, les élus décident de maintenir la taxe d'aménagement à 3%

PRISE DE COMPÉTENCE « CRÉMATORIUM » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDÉE ET MODIFICATION DES STATUTS

Face à une demande croissante de crémations, la création d'un crématorium sur la Communauté de Communes répondra aux besoins des citoyens. Il est donc nécessaire de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts actuels.

Le conseil municipal approuve l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2021

Le conseil municipal accepte la perception de la redevance de passage de canalisation de gaz au Nay de 142€ pour 3 476 mètres.

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (R PQS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY- VENDÉE

& RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (R PQS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY- VENDÉE

Monsieur le Maire présente aux conseillers les deux rapports et leur précise qu'ils sont à libre disposition. Ces rapports contiennent les différentes études concernant les travaux, les conclusions de réunion, les tarifs...

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Foot

La convention pour mise à disposition du terrain et des vestiaires a été signée par l'Olympique Sud Vendée. Les buts ont été retirés car jugés dangereux et un changement de certaines ouvertures des vestiaires est à prévoir.

Frais de garde

La préfecture met en place un dispositif de remboursement de sommes dues au frais de garde des élus (d'un enfant de moins de 16 ans, d'une personne malade ou handicapée) lors de différentes réunions. Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants. Tous les élus acceptent la mise en place de ce dispositif.

Cadastre

La Communauté de Communes demande à la commune son autorisation à l'ouverture de l'Open Data c'est-à-dire de la diffusion des données géolocalisées (n° et rue) à l'ensemble des services (SDIS, Secours, Fibre...). Les élus acceptent cette demande et laissent Monsieur le Maire signer la convention.



Commerçants ambulants

Monsieur le Maire fait lecture de lettres pour 3 demandes distinctes d'implantation de commerces ambulants pour un food truck, un camion pizza et une poissonnerie ambulante (sous forme de porte-à-porte). Les élus préfèrent donner un avis favorable au food truck et au camion pizza.

Restaurants

Une réunion extraordinaire s'est tenue au sein du conseil face aux ventes de restaurants sur la commune. L'un d'entre eux serait vendu en maison d'habitation. Des élus s'interrogent sur le pouvoir de la Municipalité sur cette vente.

Supérette

Monsieur le Maire informe les élus du changement de propriétaire dans les prochaines semaines.

Parc Éolien

A l'annonce de cette proposition, les élus refusent catégoriquement cette requête.

Limitation de vitesse

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Département qui a été sollicitée par un administré pour demander une réduction de la vitesse à l'entrée du village du Nay. Après étude de l'ARD, le service des routes n'est pas favorable à la réduction de vitesse mais une réduction sur l'ensemble du village peut être envisagée.

Église

Monsieur le Maire informe l'assemblée de dégâts et de vandalisme dans l'église (casse de cierges, livres renversés, hosties jetées au sol). Un signalement auprès de la gendarmerie a été fait pour information.

Fonds de concours

Monsieur le Maire incite les élus à réfléchir à un projet afin d'utiliser le reste de l'enveloppe disponible. Le projet de réhabilitation de l'étage de la Mairie a été retenu par les élus (rénovation des sanitaires, travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

19 NOVEMBRE 2021

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Lors de la dernière réunion de chantier de ce jour, un léger retard dans l'avancée des travaux a été annoncé sur le cabinet médical. Les bâtiments seront hors d'eau la semaine 47 par l'entreprise Coudronnière ; puis s'enchaîneront le cloisonnement, l'électricité... Afin de drainer ce nouveau bâtiment, un collecteur d'eau va être posé. Les élus s'interrogent sur la pose d'un second collecteur ; l'architecte va étudier cette proposition. Grâce au remplacement de l'œil de bœuf par une fenêtre standard, la commune va bénéficier d'une moins-value. Les pierres en façade vont être nettoyées semaine 47. Enfin, conformément à la demande des élus, l'étanchéité va se faire entre le bâtiment et les murs mitoyens.

Village du Moulin :

Monsieur le Maire se lasse du branchement électrique qui se fait attendre, empêchant le raccordement des parcelles et les travaux d'enrobés du parking (devant le restaurant « Les 3 Cocottes ») ; avec l'approche de la période hivernale, la pose d'enrobé est compromise. Monsieur le Maire fait savoir que les premières signatures des actes de vente des parcelles se feront

début décembre et que les dépôts de permis de construire s'enchaînent. Certains d'entre eux sont déjà accordés.

Salle Jean-Louis Ripaud

M. Bonneau fait savoir que la pose de la vitre manquante sur la terrasse se fera début décembre. Pour réduire la flexibilité voire la supprimer, l'entreprise propose une pose de sabots aux pieds des panneaux vitrés. L'entreprise Grellier va également réfléchir à l'installation d'une main courante sur le dessus du vitrage.

Effacement des réseaux aux Ouillères

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux ont débuté le 15 novembre, comme prévu. Les travaux s'effectueront sur 3 phases. Le Sydev envisage une fin des travaux pour la fin février mais des poteaux resteront jusqu'au début de l'été. Une nouvelle réunion se déroulera début décembre avec le Sydev.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Lors de la réunion de chantier avec l'architecte pour les bâtiments, Monsieur le Maire en a profité pour lui présenter le projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la Mairie afin de profiter du solde du fond de concours (29 494,41€). La condition étant que les travaux débutent avant la fin d'année, Monsieur le Maire a exposé le projet au Président de la Communauté de Communes, M HOCBON. Avec l'accord du Président, le fonds de concours pourrait être utilisé pour les travaux des bâtiments de centre bourg, laissant ainsi aux élus le temps de réfléchir aux travaux de réfection de la salle. Le fonds de concours sera proposé au conseil communautaire de décembre afin d'être validé.

Municipalité

L'ensemble des élus acceptent la perception du solde du fonds de concours.

Pour bénéficier de la subvention de la DETR pour les travaux de la salle des fêtes de la Mairie, le dossier devra être déposé avant le 15 janvier prochain avec un avant-projet sommaire. M. Thibaud-Pochon va proposer différentes esquisses pour un ascenseur (extérieur, intérieur...).

SUPÉRETTE : MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT À LA COOP ATLANTIQUE

Les élus ont décidé de proposer un crédit-bail à la Coop Atlantique. M. Sabouraud présente le tableau des loyers qui sera proposé à la Coop Atlantique. Des clauses au contrat vont être ajoutées : option d'achat au bout de 12 ans, occupation et libre passage sous la verrière.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil approuve le tableau des loyers.

CABINET DENTAIRE : BAIL PROFESSIONNEL

Suite au départ de Dr Potarnichie, une collaboratrice a pris la tête du cabinet dentaire, Mme Pizaru Ana-Maria. Cette dernière souhaiterait mettre le bail à son nom, sans modifier le contrat. Le conseil municipal accepte cette demande et laisse Monsieur le Maire établir les conditions du bail (durée, montant...)

VOIRIE

Voie piétonne Route du Lac

Un entretien s'est tenu avec l'entreprise Colas, l'entreprise Daniel Mocquet (sous-traitant) et des élus. Après vérification, les racines des liserons peuvent endommager l'enrobé malgré l'épaisseur de celui-ci (Monsieur le Maire a constaté la couche d'enrobé, l'épaisseur est respectée). L'entreprise Colas

ne peut rien contre ces déformations indépendantes de leur compétence : elle propose une nouvelle facture déduite d'un geste commercial.

Sentier aux Bouronnières

Monsieur le Maire fait savoir que l'accès est terminé. Les élus sont satisfaits des travaux.

Rue de la Vallée

Les balises et les socles sont arrivés en Mairie ainsi que le panneau annonçant un rétrécissement de la chaussée. Un socle a été reçu cassé. Dès réception d'une nouvelle pièce, l'ensemble sera posé.

DEVIS

Défibrillateur

Le défibrillateur situé au niveau de la salle des fêtes de la Mairie étant vétuste, il a été convenu de le remplacer. Monsieur le Maire présente le devis de D+ Services (Les Sorinières) : 1 319€ HT (soit 1 582,80€ TTC). Tous les élus valident le devis et laissent Monsieur le Maire le signer.

Logiciel Cimetière

Des élus et les secrétaires ont reçu un commercial de SEDI Équipements afin de leur présenter un logiciel pour la gestion du cimetière. Après en avoir listé les avantages et donné les options, Mme Pascault-Bricaud présente le devis : 14 059,70€ HT (soit 16 871,64€ TTC). Après un long débat, les élus préfèrent demander un devis à un autre prestataire.

Assurance Groupama

Mme Pascault-Bricaud présente le devis pour assurer l'ensemble des bâtiments communaux : 7 491,98€. Les élus acceptent le devis et le renouvellement du contrat.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Fibre optique

Monsieur le Maire s'est entretenu avec un responsable pour présenter le projet de déploiement de la fibre optique sur Mervent. Une armoire est déjà installée au chemin de la Carrière pour desservir le bourg (dont les travaux sont prévus en 2023) ; aux Ouillères (travaux prévus en 2022), une autre armoire électrique devra être installée. Sur le réseau aérien, le fil passera par des poteaux (si besoin, les plus abîmés seront changés). Pour une bonne qualité de réseau, toutes les végétations doivent être élaguées. Le travail de recherche des propriétaires concernés par des parcelles va se poursuivre.

ONF

Une réunion s'est déroulée avec les services de l'ONF, des élus des communes du massif forestier et les services du Département pour l'accueil du public. L'ONF veut maîtriser les accès aux forêts avec des chemins bien balisés pour éviter de marcher dans la forêt profonde. De plus, le problème de sécurisation de l'escalier pour accéder à la grotte du Père de Montfort a été évoqué. Un travail collaboratif se fera entre la Communauté de Communes et la paroisse.

ASSOCIATION « LE THÉÂTRE MERVENTAIS » : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle du président de l'association. Afin de pouvoir faire les représentations en 2022, il faut que l'association paie des droits d'auteur qui s'élève à 534,60€. L'ensemble du conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association.



COMMISSION COMMUNICATION

Tout nouveau tout beau, le nouveau site de la commune est en ligne. N'hésitez pas à le visiter : www.mervent.fr Et suivez-nous aussi sur Facebook et Instagram sur *Villedemerventofficiel*



Fabienne SPENNATO
3^e Adjointe au Maire et
Responsable de la Commission
Communication

ANIMATIONS

Les manifestations ont été très largement réduites encore cette année. La Fête de la Musique a quand même pu être organisée. Ce fut un réel succès. Différents groupes de musique et représentations ont participé à cette soirée, sur différentes scènes : église, parc du château, salle des mariages et verrière du complexe commercial.

Merci à toutes et tous et aux bénévoles.

Le feu d'artifice du 13 Juillet a été annulé pour 2021 pour les causes que vous connaissez.

En partenariat avec des associations, des animations au profit du Téléthon ont pu s'organiser : un concert dans l'église ainsi qu'un parcours animé aux flambeaux.

Pour la fin d'année, la Municipalité a offert un spectacle de magie aux enfants de la commune, qui ont pu profiter d'une balade en calèche avec le Père-Noël.



Stéphane BONNEAU
4^e Adjoint au Maire et Responsable de
la Commission Animation, Environnement



Tourisme

Bilan touristique

Le bilan de la saison touristique 2021 sur la Commune de Mervent est plus que mitigé. Dans le cadre de cette deuxième année avec les problématiques liées à la crise Covid, les professionnels ont ressenti plus d'impact. L'an passé, le tourisme de proximité avait compensé la clientèle habituelle. Cette année, le démarrage tardif d'ouverture pour de nombreux acteurs du tourisme lié à la pandémie, plus la reprise des possibilités pour les Français de se déplacer plus loin, a provoqué globalement une baisse de fréquentation.

Le tourisme de proximité n'était pas la seule raison qui avait fait de 2020 une saison satisfaisante, nous avons eu un été avec une météo favorable, ce qui n'a pas été le cas en 2021, impactant notamment la fréquentation des parcs



sur Mervent, Zoo, Base de loisirs et Pierre Brune.

Autre facteur en 2021 qui a dégradé la saison touristique, c'est la mise en place tardive du Pass Sanitaire. Ce qui a engendré des incertitudes, de l'incompréhension, et une adaptation difficile des professionnels. Cependant il faut noter qu'ensuite, le Pass a eu ses avantages, et la fluidité est revenue rapidement dans la majorité des établissements et des sites touristiques, avec un bon déroulement sur la fin de saison.

Enfin, lors de la réunion de fin de saison organisée par la Commission Tourisme de la Municipalité, nous pouvons noter que les sites d'attractions de la Commune ont connu une petite baisse pour les raisons évoquées ci-dessus, mais à contrario nous pouvons nous féliciter d'une meilleure



fréquentation des établissements d'hébergements sur la Commune comme sur la Communauté de Communes. Durant l'année 2020, de nombreux projets ont été concrétisés dans ce domaine avec l'ouverture d'établissements qualitatifs, et d'autres ont profité de la crise pour effectuer des travaux d'amélioration, ce qui a certainement permis de fait d'avoir un bilan positif. Inversement pour la restauration, l'offre n'a pas été suffisante vis-à-vis de la demande, mais les restaurateurs ont été aussi confrontés à de grosses difficultés de personnels, les empêchant d'accueillir plus de monde et d'ouvrir plus largement.

On a pu également constater lors de cette réunion, que concernant les campings, l'aire de Camping-Car, l'épicerie et les restaurants ont connu une fréquentation similaire à l'an passé, malgré les difficultés diverses. C'est d'ailleurs également le cas de l'office de tourisme Merventais qui était positionné directement sur la place du Bourg cette saison, et aussi une bonne fréquentation des nouvelles balades interactives sur la commune, que ce soit la Baludik dans le bourg ou la Legendr du bourg au Chêne Tord et aux Loges. En conclusion, globalement un peu moins de monde, en revanche un panier moyen d'achat du touriste plus important, qui engendre un résultat de saison honorable.

Projet touristique

Comme nous l'avions annoncé lors du bulletin précédent, Mervent est l'une des destinations phares du Sud Vendée, avec son cadre naturel et son lac. La communauté de communes continue en lien avec des cabinets d'expertises à réfléchir sur

les stratégies à adopter pour les prochaines années dans ce domaine. Nous avons participé depuis un an à de nombreuses réunions, et comme présenté, Mervent aura un rôle essentiel à jouer dans l'attractivité touristique du secteur. Dans quelques semaines, nous aurons les propositions définitives des choix faits, de ceci découlera un plan d'action ainsi que le chiffre opérationnel.

D'ores et déjà, nous savons que Mervent sera l'objet d'une démarche de la part de la Comcom pour la création d'une zone de baignade, grand projet qui demandera plusieurs années pour sa concrétisation, avec levée de fond d'aides et recherche d'un porteur de projet, plus création obligatoire d'un nouveau partenariat avec Vendée Eau. Ensuite, nous rentrerons dans le programme de liaison avec les grands circuits vélo Départementaux et Nationaux. L'offre des circuits de

randonnées va être reconduite et renforcée pour la partie des circuits pédestres. Une nouvelle activité nautique est aussi à l'étude sur le lac de Mervent. Et enfin un renforcement du programme des « Fontenantes » est prévu. La commune sera certainement partie prenante également dans de nouvelles activités liées à cette stratégie de communication, d'activités culturelles et ludiques décalés sur tout le territoire de Fontenay.

De plus, la Commune de Mervent va aussi continuer à développer et améliorer son offre touristique. L'an prochain démarrera la première phase de restauration du rempart du château qui n'a pas pu se faire cette année avec la crise et la multitude de travaux dans le centre bourg déjà engagée.

On vous invite d'ailleurs à redécouvrir l'église qui a subi cet été, une restauration de sa toiture mais aussi de sa



Tourisme



façade, ce qui participe à l'embellissement du centre bourg.

Nous allons également entamer prochainement, la réflexion signalétique avec les professionnels du tourisme, une première réunion sera proposée en début d'année 2022 à ce sujet, l'objectif étant de proposer une

signalétique épurée, adaptée, coordonnée et relookée afin d'être plus lisible et attractive pour nos visiteurs. D'autres projets sont à l'étude, ils vous seront dévoilés au fur et à mesure de leur avancement. Néanmoins pour 2022, nous espérons remettre en place, le spectacle Pyroculturel avec notre Feu d'artifice sur le Lac, visiblement très attendu et attraction phare de la région.

Inquiétude touristique

Nous finirons cette rubrique, par un mot sur une très grande inquiétude en lien évident avec le tourisme sur Mervent. En effet comme vous le savez sûrement, deux de nos restaurants sont en vente depuis quelques années, Le Mangoustan et le Chill Out. 2021 aura

été la dernière année d'exploitation pour leurs deux propriétaires qui ont cessé leur activité en fin de saison. Sachez que la commission a lancé diverses actions afin de trouver des solutions, que ce soit avec l'intercommunalité, le département, Vendée Expansion, Les services de la Maison des communes, et les professionnels.



Damien SABOURAUD
2^e Adjoint au Maire et Responsable de
la Commission Tourisme et Voirie

Voirie

La Municipalité a engagé de nombreux travaux de voirie en cette année 2021. Trois axes de travaux ont été réalisés : nouveaux aménagements de sécurité, entretien de la voirie communale et enfin une campagne de signalisation. Tout ceci a été complété par un programme routier du département composé de deux parties, un renforcement, une reprise complète d'une partie de la RD 99 en agglomération et une campagne d'entretien de la RD 65 sur le secteur des Ouilères.

Travaux du département

Travaux de fraisage et reprise totale de l'enrobé avec renforcements de la chaussée sur chaque zone de chicanes existantes ou nouvellement créées, sur la RD 99 de l'ancienne Carrière de la Joletière jusqu'à l'atelier Traiteur - Désiré Frisque. (Photos ci-contre)



Signalisation communale

Reprise de l'ensemble des marquages au sol dans le centre bourg sur les parties communales, retraçage des emplacements de parking devant les commerces et à la mairie, peinture des divers Stop et passages piétons.



La commune a profité de cette campagne pour créer aussi de nouveaux stationnements afin de répondre à un besoin grandissant .

Autre nouveauté, création d'une zone de cheminement piéton identifiée pour la sécurisation globale de la rue de la Vallée, marquage démarant du parking de la rue des Juifs jusqu'au pont de la Vallée.



Rue de la Chapelle



Rue des Juifs



Rue de la Vallée



Place du Hérault



Voirie

Travaux de sécurisation sur la RD 99

L'un des gros chantiers du début d'été a été celui des aménagements de sécurité à l'entrée du bourg entre l'ancienne carrière de la Joletière et le Garage de La Forêt.

Première sécurisation : création de la continuité du chemin piétonnier jusqu'au restaurant des Trois Cocottes, avec coulage de bordures dans les zones sans lince bois puis réalisation du cheminement en enrobé sur toute la longueur.



Afin de compléter la sécurisation, traçage au sol d'une nouvelle signalétique de guidage au centre de la chaussée en ligne discontinue et en ligne pleine le long des lince afin de ralentir la

vitesse d'entrée dans le bourg jumelé aux diverses zones de chicanes créées.



Avant



Après

Les travaux ont permis la création de 8 places de parking avec les nouvelles chicanes sur la partie haute de la descente de la RD 99. Il reste à finaliser les enrobés du parking au carrefour de la rue du Chêne Tord .



La commission a participé au suivi des travaux de voirie, des réseaux et l'aménagement du nouveau Village du Moulin. Les 17 parcelles constructibles sont toutes réservées avant la mise en vente

officielle. Ce fut un beau projet pour la Municipalité, conforme à leurs attentes.



Avant



Après

Merci à l'ensemble des riverains, des commerçants et à tous les usagers de ces zones de travaux pour leur compréhension, leur patience et leur civilité lors de l'ensemble de ces travaux qui profite désormais à tous.

L'ensemble de ces dispositifs ont pour but, la sécurisation, l'embellissement et le développement de notre commune. La commission réfléchit à d'autres aménagements pour les années à venir.

Travaux d'entretien de voirie

Cette année, encore un joli programme réalisé par l'entreprise Colas de Fontenay-le-Comte. Des bicouches ont été faits sur les routes de la Petite Perrure, Impasse de St-Thomas, Rue de la Citardière aux Ouillères, rue des Juifs dans le bourg, plus des petits aménagements à La Jamonière et création d'une zone de stationnement dans St-Thomas.



Damien SABOURAUD

2^e Adjoint au Maire et Responsable de la Commission Tourisme et Voirie

BÂTIMENTS

La Municipalité a engagé des travaux en 2021 :



→ Les ravalements des façades de la salle Jean-Louis Ripaud et de la Mairie



→ La réfection de la toiture ainsi que le ravalement de l'Église

→ L'imperméabilisation des murs de la cuisine de l'école Maro-Vidua



→ La création d'un sentier pédestre le long du lotissement des Bourronnières (rendant l'accès à l'arrêt de bus des collégiens plus sécurisé et sécurisant)



→ Le changement des ouvertures de la Mairie



→ L'installation d'un rétro-projecteur dans la salle de conseil municipal



→ L'installation des garde-corps en périphérie de la terrasse de la salle Jean-Louis Ripaud



Stéphane BONNEAU
4^e Adjoint au Maire et Responsable de
la Commission Animation, Environnement

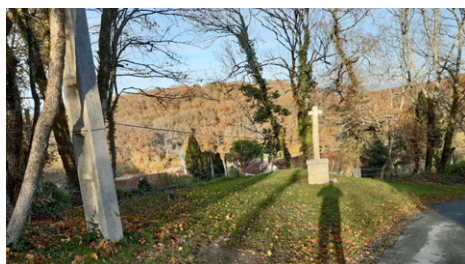
Environnement

L'année 2021 se termine. Nous avons continué d'embellir notre village cette année.

Tout d'abord, l'aménagement du puits au niveau de la Rue de la Vallée, avec un espace réservé aux bacs à ordures ainsi que le sentier menant au monument. Il reste à finaliser la plantation



Les plantations ont débuté au niveau du Village du Moulin. La commission a souhaité planter, en amont des constructions, afin d'avoir un écran végétatif rapide.



Les pourtours de la salle Jean-Louis RIPAUD ont été embellis : des allées et des bandes de circulation ont été faites en béton désactivé afin d'avoir une cohérence de matériaux.

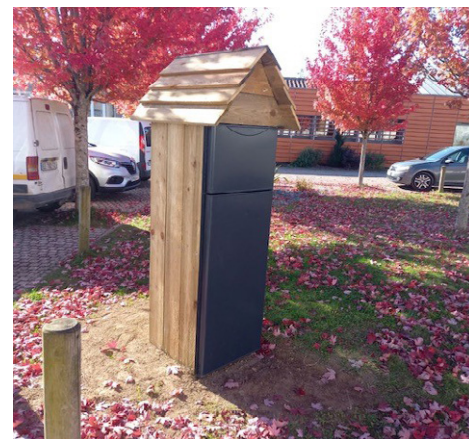


Pour sécuriser la terrasse, des garde-corps en verre ont été posés. Ils sont en phase de finalisation. Un minéral sur les massifs sera mis en place afin de finaliser cet aménagement

Le fleurissement des jachères ainsi que les plantations estivales ont contribué, cette année, à l'embellissement de notre village.

Cet été, un parcours photo de « Mervent Autrefois » a été proposé dans le parc du château.

Les amoureux de littérature ont remarqué la boîte à livres, sur la Place du Hérault. Chaque habitant peut, en libre-service, déposer et emprunter des livres.



La commission remercie également les bénévoles qui ont participé à la réalisation des décorations de Noël





École

Quoi de neuf à l'école Maro Vidua ?

Cette année, l'école a ouvert une nouvelle classe pour accueillir ses 69 élèves.

Les élèves sont répartis de la façon suivante : 17 TPS-PS-MS avec Mme Poulailleau, 17 GS-CE1 avec Mme Lebouleux et Mme Logeais, 16 CP-CE2 avec Mme Deslandes et M. Jouineau et 19 CM1-CM2 avec Mme Besson. Betty Guérin-Marteau et Jennifer Goursaud apportent leur aide aux enseignantes cette année encore.

Depuis le début de l'année, la nécessité de respecter le protocole sanitaire pour assurer la sécurité de tous ne nous a pas permis de mélanger les élèves des différentes classes. Nous attendons impatiemment un retour à la normale pour pouvoir relancer nos projets habituels. Les élèves du CE1 au CM2 pourront lire des histoires aux élèves de TPS à CP dans le cadre du projet lecture. Nous poursuivons également le projet multi-niveau dans lequel les élèves de la GS au CM2 sont mélangés et répartis-en 4 groupes pour participer à des activités sur les thèmes du théâtre, de l'art visuel, du vivre ensemble et des jeux de société, un après-midi par semaine.

Nous allons travailler cette année sur le thème de la nature, notre école étant située dans un cadre privilégié. Nous prévoyons des sorties en forêt pour étudier la faune et la flore, et parler du respect de l'environnement. Il n'y aura pas de voyage scolaire avec nuitée, mais la classe de CM1-CM2 fera 3 jours d'activités de pleine nature en juillet. Au programme : tir à l'arc, randonnée, VTT et canoë. Nous souhaiterions aussi emmener les élèves au Nombriil du Monde, jardin des histoires, à Pougne-Hérison.

Nous poursuivons nos échanges avec les écoles de Madagascar via le journal P'tit Simus pour lequel nous écrivons des articles. Nous avons aussi participé au financement de kits scolaires pour les élèves de l'école de Sahofika.

L'école mènera plusieurs actions pour récolter des fonds pour la coopérative scolaire : vente de pizzas, vente des photos de classe.

Nous remercions le Comité de parents d'élèves qui a, cette année, financé du matériel d'EPS pour toutes les classes, et la municipalité qui continue à participer activement à la vie de l'école.

Contact

École publique « Maro Vidua »,
6, place du Héraut,
02 51 00 21 74



Avec bon'App, consultez les repas de vos enfants à la cantine en toute transparence !

bon'App APPLICATION
Téléchargez bon'App.
l'appli qui vous simplifie la vie !

elior

Santé - Social

MULTI SERVICES SUD VENDÉE



30 ANS D'EXPERIENCE
SI SERVICES à LA PERSONNE
50% d'EMPLOI

LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À

LOC' service

Et tout devient plus simple !



Pour un quotidien plus serein... entre vie de famille et vie professionnelle !

Pro ou perso, LE GROUPE MSSV est la réponse à vos besoins de personnel

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle ?

LE GROUPE MSSV VOUS PROPOSE DES OFFRES D'EMPLOI SUR MESURE !



2 boulevard Du Guesclin
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 39 39
www.mssv.fr
accueil@groupe-mssv.fr

LA LIGUE CONTRE LE CANCER



VENDÉE



"Je suis heureux d'être le parrain des 60 ans du Comité de Vendée"
Michel Cymes

Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles

Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes

- Des Soins de Support et des Activités de Bien-Être* mis en place dans chaque antenne permettant la reprise d'une activité Physique Adaptée et de rompre une forme d'isolement due à la maladie
- Une écoute personnalisée par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un soutien par une psychologue grâce à des consultations gratuites, sur rendez-vous
- Une aide financière d'urgence peut être étudiée sur dossier présenté à une assistante sociale
- Des Groupes de Parole encadrés par une psychologue, un mardi par mois à Fontenay et à La Roche
- Des bénévoles représentants des usagers en cas de difficultés lors de l'hospitalisation ou des soins
- AIDEA - 0800 940 939 (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)
E mail : cd85@ligue-cancer.net et lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr

Site : www.liguecancer85.fr et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 11 antennes
A Fontenay, Maison des Associations, Rue de la Sablière :
permanence le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 16 h à 17 h 30

*Soins de Support et Activités de Bien-Être

Renseignements, horaires et lieux :
Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26
La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03
Chantonay : 06 02 33 86 82
Luçon : 06 20 99 40 94



LA SANTÉ DES MERVENTAIS

Renouvellement pour 2021-2022

Le CCAS Merventais renouvelle une Couverture Complémentaire Santé à Tarif Négocié pour tous les habitants. Notre population est rarement bien couverte par une complémentaire santé, ou celle-ci n'est plus adaptée. Cette démarche de notre commune vise à faciliter l'accès aux soins pour TOUS les Merventais(es) : retraités, salariés, fonctionnaires, ainsi qu'aux artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs installés sur la commune. Afin d'étudier votre situation et évoquer la réforme 100% Santé, complétez le questionnaire disponible sur le site internet ou en mairie. Un rendez-vous à domicile sera alors programmé.



RECENSEMENT 2022

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 24 février 2022.

Les habitations dont les boîtes à lettres sont regroupées recevront une lettre informative début janvier. Pour le reste des habitations, la lettre et une fiche notice seront déposées à compter du 20 janvier dans les boîtes à lettres.

COMMISSION CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Cette année encore, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser le traditionnel repas de fin d'année pour nos aînés. Cependant, les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales, recevront à leur domicile, une barrette de chocolat apportée par les élus.



Evelyne PASCAULT-BRICAUD
1^{re} Adjointe au Maire et Responsable
de la Commission CCAS

Recensement de la population 2022

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet :

le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

Santé - Social

MISSION LOCALE SUD VENDÉE

Vous avez des jeunes dans votre entourage entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, la Mission Locale Sud Vendée est là pour eux ! Ils pourront bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour :



- **L'orientation ou réorientation :** élaboration du projet professionnel, informations sur les métiers.

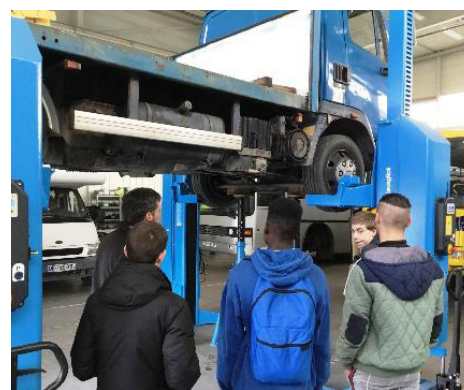


- **L'accès à la formation :** recherches et choix de la formation la plus adaptée.

- **L'emploi :** divers ateliers pour les CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accès à des offres d'emploi, partenariat avec les entreprises, présentation de CV et suivi des candidatures.



- **La vie quotidienne :** logement, santé, transport...



La Mission Locale, c'est aussi : la mobilité internationale, le Service Volontaire Européen, les droits et la citoyenneté, la Garantie Jeunes...

La Mission Locale Sud Vendée propose des permanences sur les communes de Nalliers, l'Hermenault, St-Hilaire-des Loges, Maillezais, La Châtaigneraie, Luçon, St-Michel-en-l'Herm, L'aiguillon-sur-Mer, La-Faute-sur-Mer, Chaillé-les-Marais, Mareuil-sur-Lay et Sainte-Hermine.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02.51.51.17.57 – contact@mlsv.fr

**Mission Locale du Sud Vendée
47 rue André Tiraqueau
85200 Fontenay-Le-Comte.**



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Changement de domicile

Se présenter en mairie.

Dans la commune d'arrivée :

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...,
- prévoir l'inscription sur la liste électorale
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

Dans la commune de départ :

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse

Obtention d'actes d'État Civil

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

Immatriculation des véhicules

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'État (sous-préfecture de Fontenay-le-Comte).

Carte nationale d'identité

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Pour une demande de carte d'identité, se munir de :

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1ère demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance peut varier selon les demandes, anticipez vos demandes.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 € sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

Prolongation automatique de 5 ans

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

Passeport

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- timbres fiscaux :
 - 86 € pour un majeur,
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et +,
 - 17 € pour un mineur de - de 15 ans.
- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de - de 6 mois,
- justificatif de domicile,
- carte d'identité sécurisée,
- une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...),

- extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

Pour les mineurs : (en plus des pièces ci-dessus)

- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation),
- titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En cas de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25 €.

Le recensement et la journée défense et citoyenneté

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



CONTACTS

Mairie

2, chemin des Douves
Tél. : 02 51 00 20 10
mairie@mervent.fr
www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :
Lundi, mercredi et vendredi :
8h30 - 12h / 14h - 17h30
Mardi et jeudi : 8h30 - 12h
Samedi : permanence des élus de 10h30 à 12h

Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au samedi :
8h - 12h / 14h - 18h
Le dimanche : 9h - 12h / 15h - 18h

PERMANENCES

Brigade de St-Hilaire-des-Loges
→ lundi, mercredi, vendredi et dimanche
Brigade de Maillezais
→ mardi, jeudi et samedi

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

- Le 17
- Brigade de St-Hilaire-des-Loges : 02 51 52 10 05
- Brigade de Maillezais : 02 51 00 70 06

L'agence postale

2, Chemin des Douves
02 51 00 21 35

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 13h45 à 16h
Levée de courrier à 15h30
Le samedi de 9h à 11h15
Levée de courrier à 11h15

Services de santé

CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER
Docteur Gabriela GHIOCA
9, Place du Hérault - 02 28 13 94 21

CABINET DENTAIRE

Docteur Ana Maria PINZARU
17, Place du Hérault - 02 28 13 00 63

CABINET D'OSTÉOPATHIE

Mme Claire ROYER
2 Place du Hérault - 02 44 37 51 60 ou
contact@claireroysteroste.com
Consultations sur rendez-vous en
appelant au 02 44 37 51 60

CABINET D'INFIRMIERS

Foussais-Payré :
14 Rue Cardinière - 02 51 51 42 31
Vouvant :
3 Rue du Vivier - 02 51 00 82 56

Paroisse Montfort-sur-Vendée

Pour contacter un prêtre, s'adresser au
Presbytère de Saint-Hilaire-des-Loges :
02 51 52 11 84

Pas de médecin traitant ?

Ne renoncez pas à vous faire soigner et prenez rendez-vous au

02 51 53 30 41

(service des Urgences) pour une consultation ou un besoin de soins imprévus (petits trauma, sutures, douleurs aiguës...). Vous serez reçu par un interne en fin d'année de médecine ou un médecin titulaire disponible.

Correspondant Ouest France

Vous pouvez contacter Madame Janine TIRBOIS au 02 51 52 14 88 ou par mail à tirbois.janine@orange.fr

Listes des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : journée - de 18 ans

Mme Estelle BERNARD
2, La Grande Perrure

Mme Camille DEGREGRE
12, Saint Thomas

Mme Nicole VALIN
20, Chemin des Cendrillères

ASSISTANTE FAMILIALE

Mme Florence CHAUVET
86, Rue de la Citardière

Assistante sociale et infirmière puéricultrice

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Contacter le Centre Médico-Social
9, rue de L'Ouillette
85200 Fontenay-le-Comte
02 51 53 67 00

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social :

Le vendredi de 9h30 à 11h30
Les 2^e, 4^e et 5^e mardis de chaque mois
de 9h30 à 12h

Permanence à Foussais au Foyer Soleil :

02 51 51 41 41
- les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de
14h à 16h30

L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR

Madame CHARBONNIER
Centre Médico-Social
3, Place du Dr Gaborit
85120 LA CHATAIGNERAIE
02 51 69 60 40

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

Le mardi matin (sur rendez-vous)

Consultation des nourrissons

Le mercredi (sur rendez-vous)

Associations d'aide à domicile

ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ

Pour tout renseignement, contacter le
02 51 00 42 90

AIDES FAMILIALES

Responsable :
Madame Jeanne-Marie QUELEN
02 51 00 26 76

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Pour bénéficier de cette aide, merci de se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF, le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

48, Rue de la Croix du Camp -
Fontenay-le-Comte

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h

Pour tout renseignement :
CCAS de la Ville de Fontenay-le-Comte
02 51 53 41 59

Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation
Taxi Dany SPENNATO
90, Route de la Bironnière
02 51 00 20 34
06 14 65 34 59

Don du sang

Association pour le don du sang
bénévole de Fontenay-le-Comte et sa
région.

Renseignements :
Tél. EFS : 02 51 44 62 34

Prise de rendez-vous :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER 2022

Collectes de 15 à 19h

Février

Mercredi 16, Mardi 22

Avril

Mercredi 20, Mardi 26

Juin

Vendredi 24, Mardi 28

Août

Mercredi 24

Septembre

Vendredi 2

Octobre

Vendredi 28, Lundi 31

Décembre

Jeudi 29

TROTTOIRS ET VOIES PUBLIQUES

Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux fluviales.

Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Neige et verglas

En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Libre passage

Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et ne devront pas non plus y stationner des véhicules.

Les saletés collectés par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus

de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

Abandon de déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

Taille de haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Poubelles et ordures ménagères

Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

→ Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

→ Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8h30 - 12h et 14h - 19h30
- les samedis : 9h - 12h et 15h - 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

USAGE EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ
en semaine
 → 8h30-12h • 14h-19h30
samedi
 → 9h-12h • 15h-19h
dimanche / jour férié
 → 10h-12h

et autres appareils bruyants...

Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte!

STOP AU BRUIT

Chiens en divagation

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1^{re} et de 2^e catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : Le Hameau Canin de Luçon.

Usage du feu

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 réglemente l'usage du feu sur le département de la Vendée.

L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

Extrait de l'arrêté :

- Article 2 : Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus



d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

Séparations mitoyennes

PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

Les règles :

1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

- plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
- plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres

Applications des règles

1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)

2/ les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.

3/ le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Déclaration obligatoire des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1^{er} juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

INFOS DIVERSES

Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoin, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10.

Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

Photo mystère...

Où a été prise cette photo ?



Gagnante de l'énigme précédente : Mme MAINGOT Andréa.
La réponse était « La Chopinière »

Cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie. La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades... tout en protégeant l'environnement.

Objets trouvés

Régulièrement, il est apporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

Défibrillateur



Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque

La boîte à livres a fait son apparition sur la place du Héraut.

Vous pouvez emprunter un livre. Vous avez la possibilité :

- soit de le reposer
- soit de le remplacer par l'un de votre choix

Merci de respecter le matériel et d'en faire bon usage.

Bonne lecture à tous.

PERMANENCE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE PREMIER SEMESTRE 2022

(sous réserve de modifications)

Mercredi	Samedi
5 Janvier	15 janvier
26 Janvier	5 Février
16 Février	26 Février
9 Mars	19 Mars
30 Mars	9 Avril
20 Avril	30 Avril
11 Mai	21 Mai
1 ^{er} Juin	11 Juin
22 Juin	2 Juillet
	9 Juillet

Tarifs 2022 de location des salles communales

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	80€	140€
- le lendemain	40€	70€
- caution	100€	100€
Les associations		
- la journée	Gratuit	140€
- le lendemain	Gratuit	70€
Vin d'honneur Particuliers et associations	Gratuit	60€

SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	470€	650€
- le lendemain	130€	130€
- caution	200€	200€
Les associations (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)		
- la journée	260€	540€
- caution	200€	200€
Bal rétro ou disco	260€	450€
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs)	650€	
Les autocaristes (hors week-end)	350€	

Cimetière

Tarifs des concessions cimetière

Concession trentenaire	60€ le m ²
Concession cinquantenaire	90€ le m ²

Pensez à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

Tarifs des concessions columbarium

► Caverne	
30 ans	350€
50 ans	450€
► Case dans le columbarium	
15 ans	550€
30 ans	850€
50 ans	1 100€
► Jardin du souvenir	110€

Chaque case et caverne peuvent contenir 4 urnes et correspond à une concession.

**BRÈVES
DU PAYS DE
FONTENAY-
LE-COMTE**

**Besoin d'aide pour vos démarches
administratives et numériques
du quotidien ?**

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE 		SANTÉ 
	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE 	
JUSTICE 	BUDGET 	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER 

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Lieu & Horaires d'ouverture

FONTENAY-LE-COMTE

Espace Jean Jaurès - 32 rue Gaingalet

☎ 02 51 36 61 97

✉ fontenay-le-comte@france-services.gouv.fr

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09h30 - 12h30	■	■	■	■	■
13h30 - 16h30	■		■	■	



Associations

LE CPE

En cette nouvelle année scolaire 2021/2022, le Comité des Parents d'Élèves de l'École Maro Vidua a élu son nouveau bureau composé comme suit :

Co-Présidentes : Mme Mélanie GERVAIS
et Mme Claudie RAGOT
Vice-Président : Mr Willy BATY
Secrétaire : Mme Audrey LÉAU
Trésorière : ... Mme Stéphanie RENO
Membres : Mme Josy GIRAUD,
Mme Agnès QUELEN,
Mr Nicolas JEANVOINE
Mme Estelle BERNARD

Nous tenons à remercier vivement Monsieur Eric MERCIER et Madame Céline VASSEAUD, membres sortant de l'association pour leur investissement au sein du CPE.

Le CPE va organiser les manifestations suivantes :

COLLECTE DE PAPIER
à partir du 8 Janvier 2022

CARNAVAL
Avril 2022

FÊTE DE L'ÉCOLE
Juin 2022

VENTES DE MADELEINES BIJOUX
en juin 2022

Cette année, nous espérons pouvoir réaliser la fête de l'école avec un repas convivial ouvert à tous les Merventais. Cette année, le CPE reprend l'organisation de la **COLLECTE DE PAPIER à partir du 8 Janvier 2022.**

Le CPE de l'école Maro Vidua reprend la **Collecte de papiers** pour soutenir les activités pédagogiques de nos enfants.

OU ?
A la Maisonnette
(entre les Ouillères et le Nay)

QUAND ?
Dans la benne
le samedi 20 novembre de 10h à 12h et de 14h à 16h
et le dimanche 21 novembre de 10h à 12h

Ou pendant la permanence le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h

- * le 8 janvier
- * le 2 juillet
- * le 5 février
- * le 6 août
- * le 5 mars
- * le 3 septembre
- * le 2 avril
- * le 1er octobre
- * le 7 mai
- * le 5 novembre
- * le 4 juin
- * le 3 décembre

QUOI ?

- Journaux, Magazines
- Publicités, Prospectus
- Catalogues, Annuaires
- Courriers, Lettres
- Enveloppes, Papiers
- Plastiques, cartons, nappes, papiers cadeaux interdits.
- Livres, Cahiers



Nous sollicitons donc tous les Merventais pour **CONSERVER TOUTES VOS PUBLICITÉS, JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS LIBRES...** au lieu de les déposer dans les bacs à papier du SYCODEM.

L'espace de collecte aménagé par la Municipalité reste le même, dans les locaux des employés municipaux à Maisonnette entre les Ouillères et le Nay.

Nous vous proposons de collecter une fois par mois vos papiers (voir ci-dessus).

Nous remercions vivement la Municipalité pour leur contribution.

Toutes ces manifestations ont pour seul objectif de financer :

- Le voyage scolaire de fin d'année des CM1 et CM2,
- Les activités pédagogiques,
- Trajets en car (sortie scolaire, piscine...)

- Participation à la fête de Noël avec la mairie,
- Jeux pour la classe et la cour,
- Divers abonnements (revues et magazines de la maternelle aux CM2)
- Divers goûters des enfants...

Nous serions très heureux de vous voir participer aux diverses manifestations qui vont être organisées accompagnés de vos familles, proches et amis... et partager ensemble des moments de bonheur et de convivialité dont la seule finalité est le bien-être de nos enfants à l'école.

En attendant de vous voir, nous avons le plaisir de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle vous apporte la santé et tous vos désirs.

Le bureau du CPE

LA DÉTENTE

Maintenir son capital santé, c'est primordial !

Il est toujours possible de s'inscrire aux cours de gym, dès maintenant ou en cours d'année : 2 séances d'essai offertes !

LE MARDI (séances toniques et variées) à 19h et 20h30 dans la salle J. Louis Ripaud

LE VENDREDI (séance plus personnalisée) à 9h30 dans la salle de la mairie

Tarif de la licence :

75€ et 140€ pour un couple. Réduction à partir de janvier 2022.

Chèques vacances et coupons sport ANCV acceptés.

CONTACT

Françoise Bodin : 06 25 20 93 36 /
jeanmichel.bodin@sfr.fr

THÉÂTRE MERVENTAIS

La fine équipe au complet et répétitions à fond afin de vous faire découvrir la pièce au mois de mars 2022...

CONTACT

rene-pierre.largeteau@orange.fr

Le bureau se compose de :

Président : ...LARGETEAU René-Pierre

Trésorier :MERCIER Karl

Membres : LARGETEAU Virginie et
MERCIER Eric



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

(AFN)

L'association des Anciens Combattants se compose de plusieurs adhérents :

- CATM : 15
- OPEX : 4
- Veuves CATM : 9
- Veuves PG : 2
- Sympathisante : 1

CONTACT

M. GUERN Marc :

06 18 49 49 49 - 23 rue du Chêne Tord

M. CHAIGNEAU Yves :

02 51 00 20 32 - 9 Rue de l'Église

Nous participons avec la Municipalité aux Cérémonies du 8 mai, du 11 Novembre, du 5 Décembre et à la commémoration à la Stèle des Martyrs (en Août).

Si de nouveaux adhérents veulent nous rejoindre (militaire – OPEX – sympathisantes), nous sommes à votre disposition.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année

Le Bureau

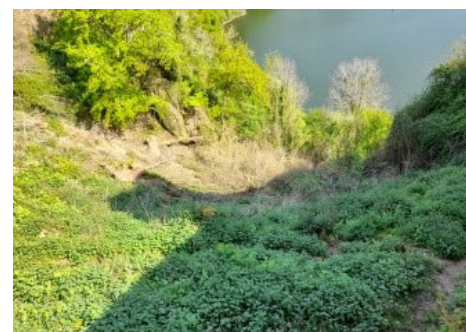
Associations

LES MURAILLES DE MAIREVENTI

En 2021, l'association les Murailles de Maireventi a recentré ses engagements vers les vestiges des murailles du château médiéval de Mervent en les signalant en mars 2021 auprès de la mission Bern, loto du Patrimoine.

À partir d'avril 2021, les bénévoles de l'association ont participé aux matinées de nettoyage des coteaux des murailles organisées par la commission communale « environnement ».

Le récital de violon alto avec la musicienne Hélène Desaint qui devait avoir lieu en septembre 2021 a été reporté en 2022 à une date qui sera communiquée ultérieurement.



Le dimanche 23 janvier 2022 à 15h30, nous accueillerons, salle de la mairie de Mervent, une conférence « A la recherche du patrimoine jacquaire en Vendée » présentée par Louis Cazaubon. Accès gratuit avec le pass sanitaire en vigueur.

Un diaporama sur les remparts sera programmé en Mairie, au printemps 2022 en partenariat avec la Municipalité.

Très bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes.





RANDO MERVENTAISE

Après 2 années d'interruption, c'est avec un immense plaisir que nous organiserons la 25^e Rando-Merventaise le 3^e dimanche de Juin prochain, soit le **19 JUIN 2022**

Comme à l'habitude, il y aura 4 circuits VTT et 3 circuits pédestres et à l'arrivée un repas (compris dans l'inscription) dans le parc de la Mairie. Tout ceci en respectant, bien sûr, les règles sanitaires qui nous seront imposées à ce moment-là. Nous vous donnerons plus de renseignements au fil des mois qui viennent. En attendant, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.



ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS (AMA) VENDÉE-ATLANTIQUE

Cette année, l'AMA a fêté ses 5 ans. Petit aperçu de nos activités.

Christine Sesboüé
AMA Vendée-Atlantique

CONTACT

Courriel : amavendat@yahoo.fr
Tél. : 06 95 50 45 93
amavendeeatlantique.wordpress.com



2016 : Concert Caricatif



2017 - Concert à Fontenay-le-Comte



2019 - Animation
Journée des Parcs et jardins



2021 : Réunion musicale

Associations

SAHO VIDUA MISSIONS D'AIDE À L'ÉDUCATION À MADAGASCAR

Pour rappel, l'association Saho Vidua a pour but d'aider la communauté malgache et de construire un environnement stable aux enfants de cette communauté. Pour cela, elle soutient les écoles et les projets éducatifs de ces écoles présentes dans la zone d'activités Helpsimus.

Grâce à nos partenaires répartis dans toute la France, notre base est aujourd'hui solide, ce qui nous permet de continuer nos missions premières (achat des kits scolaires, aide à la construction de bâtiments, échanges avec les écoles françaises...) et de soutenir les rénovations d'écoles, indispensables à une bonne scolarisation des enfants.

Pour répondre à sa mission, les actions de Saho Vidua se sont concentrées sur :

- L'achat de kits scolaires.
- Construction de nouveaux bâtiments scolaires à Ambohipo
- Construction de toilettes à Vohitrarivo
- Suivi des articles pour le journal « Les P'tits Simus »

KITS SCOLAIRES ANNÉE 2020/2021

Comme chaque année, des kits scolaires ont été distribués aux enfants des 5 écoles du programme Bamboo Lemur. Le prix d'un kit scolaire est de 1,60 €.

Afin de faciliter la gestion de budget des écoles françaises qui participent, nous demandons un montant estimatif. La crise sanitaire, avec confinement et annulation de toutes les manifestations, a fait que les écoles françaises n'ont pas eu les rentrées d'argent envisagées. L'association Saho Vidua a donc pris en charge à moitié le financement des Kits Scolaires pour les écoles de Mervent et de Lairoux.

Le zoo de Jurques finance directement l'achat des kits scolaires à Helpsimus.



École d'Ambodimanga



L'école d'Azay le Ferron et le Parc animalier de la Haute Touche ne désirent plus financer l'achat des kits scolaires et cessent le partenariat, les enseignants ne trouvant pas d'intérêt pédagogique à notre projet. L'association Saho Vidua a donc financé l'intégralité de l'achat des kits scolaires pour les enfants d'Ambodimangua.

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES À AMBOHIPO

Le 6 mai dernier a été posée la première pierre des 2 nouvelles salles de classe et de la cantine scolaire. L'association Saho Vidua participe à la construction ainsi que la Fondation Bel et Air France.

CONSTRUCTION DE TOILETTES À VOHITRARIVO

En février, des toilettes pour garçons ont été construites. Celle des filles sont prévues dans les mois à venir.

SUIVI DES ARTICLES POUR LE JOURNAL.

Nous avons lancé le journal « Les P'tits Simus » en partenariat avec Helpsimus en 2018.

Ce journal permet aux enfants de chaque école d'écrire des articles sur leurs activités et de lire des nouvelles régulières de leurs camarades que ce soit à Madagascar ou en France.

Il donne également des informations sur la faune et la flore malgache et sur les activités du programme Bamboo Lemur.



Il est distribué dans toutes les écoles françaises et malgaches participant au projet.

Il est envoyé en version numérique à nos partenaires et à nos abonnés.

Nous avons à cœur de continuer le projet du journal « Les P'tits Simus », cet échange étant d'un intérêt pédagogique très important à nos yeux.

COLLECTE

La collecte de matériels scolaires et autres est arrivée à bon port et a été distribuée au bonheur de tous.

Un grand nombre de livres et du matériel scolaire étaient entreposés chez Brigitte en vue d'être expédiés à Madagascar. Le coût et les difficultés d'un tel envoi font qu'il a été impossible de le mettre en place.

Pour des raisons personnelles, ces cartons ne pouvant rester au domicile de Brigitte, nous en avons fait don à une association qui aide à l'éducation d'enfants au Bénin.

BUREAU

Présidente : Brigitte Agneessens

Vice-Président : Guillaume Romano

Trésorier(e) : Audrey Poulailleau

Secrétaire : Nicolas Guion

Membre(s) actif(s) : Sabrina Métais, Delphine Rouillet

N'oubliez pas, toute participation permet aux enfants de Madagascar d'accéder à de meilleures conditions d'apprentissages.

CONTACT

Association Saho Vidua
33 Route du Pont du Nay
85200 Mervent

Adresse mail : sahovidua@orange.fr
facebook : Saho Vidua

Associations



COUNTRY DANCE MERVENT

Le Country Dance Mervent a repris son activité le lundi 6 Septembre.

Les cours ont désormais lieu les lundis soirs : de 18h30 à 19h30 pour le cours débutants ; de 19h30 à 20h30 pour le cours novices ; de 20h30 à 21h30 pour le cours intermédiaires.

Un cours de révisions tous niveaux a lieu les mercredis soirs de 18h30 à 20h30.

Les cours ont lieu à la mairie , salle du 1^{er} étage.

Le Country Dance Mervent était présent à la Fête de la Musique de la commune en juillet dernier avec des démonstrations et initiations.

CONTACT

Vous trouverez des informations sur les cours et des vidéos des danses travaillées sur notre page Facebook : Karine Countrydancemervent ou sur notre site internet : countrydancemervent.wixsite.com/monsite


Vous pouvez également nous joindre par mail sur countrydancemervent@gmail.com, ou par téléphone au 06 07 85 90 20 ou au 06 30 59 64 05, pour toute information complémentaire.



ASSOCIATION UNIS VERS TERRE DE LUMIÈRE

Venez participer aux ateliers pour les enfants de 4 à 14 ans accompagnés d'un parent ou d'un grand-parent les mercredis matins et quelques samedis matins. Ces ateliers ont pour objectif, d'unir les enfants et leurs parents et grands-parents, en réalisant des activités en lien avec la nature, les arts, le développement personnel, les sciences, les apprentissages manuels... Vous pouvez trouver le calendrier des ateliers et toutes les informations de notre association sur notre page Facebook ou notre site internet :

 @unisversterredelumiere

 www.unisversterredelumiere.fr



L'ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE

Cette année, le club a organisé les 12 et 13 juin, le championnat de Vendée triplète promotion et triplète jeunes en promotion. L'équipe de Wilfried ROGER, Denis JUBIEN et Guillaume MILHIET est éliminée en 1/2 finale par les futurs champions.

En championnat des clubs vétérans, notre équipe finit première et va jouer le titre de champion de Vendée 3^e division (en décembre)

La doublette, composée de Lea et Ludivine MILHIET, gagne le concours B du féminin à MERVENT le jour du championnat régional.

L'équipe de Genevieve SAILLY, Mathieu ARRIGNON et Gilles SAILLY gagne le concours B du triplète mixte à Champagné les Marais.

Pour le grand prix vétérans à Chatelaillon-Plage, la triplète Dominique MATALONE, Jean-Claude AUGER et Gilles SAILLY remporte le concours B ; en féminine le dimanche la triplète Lorie MILHIET, Ludivine MILHIET et Océane TEIXEIRA perd en 1/2 finale du concours B.

Bonne participation de notre club au niveau des concours et des championnats qui ont pu être organisés.

Malgré les contraintes sanitaires imposées par notre fédération, nous avons accueilli 1281 joueurs sur nos terrains qui sont toujours appréciés, malheureusement nous avons été obligés d'annuler nos concours ouverts à tous au mois d'août.



L'équipe Vétéran



L'équipe senior lors du championnat



La triplète vainqueur du B à Chatelaillon



Les filles en plein travail avec le frère de Dilan ROCHER, qui nous a fait le plaisir de venir à Mervent

Voici les dates pour 2022 :

Dimanche 29 mai - 14h15	Triplète
Vendredi 15 juillet - 9h00	Triplète vétérans
Samedi 16 juillet - 9h00	Régional doublette senior
Dimanche 17 juillet - 9h00	Régionale doublette féminin (limitée à 128 équipes)
Dimanche 17 juillet - 14h15	Doublette Départementale (limitée à 64 équipes)
Samedi 20 août - 14h15	Concours de doublettes

Et tous les mercredis d'août à 14h30 : concours ouverts à tous en doublette.

Les lotos pour 2022 :

LE 27 FÉVRIER ET LE 18 DÉCEMBRE

Les personnes intéressées pour rejoindre le club peuvent me contacter par téléphone.

Bonne fêtes de fin d'année à tous.

Gilles SAILLY

CONTACT

L'ESPOIR MERVENTAIS PETANQUE

Mr SAILLY Gilles

La Logette - 85200 MERVENT

Tél. 02.51.00.07.91

gilles.sailly@orange.fr

Associations

BASE DE LOISIRS

Les activités de la base de loisirs sont tributaires des conditions météorologiques, plus il fait beau et chaud, plus nous accueillons du public. 2021 restera un été humide et venteux.

L'instauration du pass sanitaire a réduit les réservations d'environ 15 % les deux dernières semaines de juillet.

Le point positif est le retour des groupes et la location du gîte. Après une année 2020 difficile à cause de la Covid-19 nous revenons sur une fréquentation pratiquement identique à l'avant crise sanitaire.

L'avant et l'après saison a très bien fonctionné pour les groupes et la location. Le bilan global de l'année est aussi bon que les meilleures années passées pour l'encadrement des groupes et la location. Seul le gîte a connu un taux de remplissage à moitié de son rendement habituel.

La base de loisirs a accueilli en 2021 plus de 18 000 visiteurs.



Base de loisirs Mervent
© Mehdi Media pour Sud Vendée Tourisme



Bateau électrique
© A. Lamoureux pour Vendée Expansion



Canoë
© Simon Bourcier pour Vendée Expansion

NAUTISME FONTENAY MERVENT

L'automne 2021 du NFM

Comme l'ensemble des pratiques sportives, notre activité a, à nouveau, été quelque peu perturbée par la pandémie. Bien que nous pratiquions principalement le dériveur en solitaire, ce qui permet plus facilement le respect des contraintes sanitaires, nous avons néanmoins souffert d'annulations d'épreuves et des restrictions imposées aux clubs nautiques.

Aubert a néanmoins pu participer à quelques régates de Finn. Daniel a eu

le bonheur de participer aux superbes Voiles de Saint-Tropez.

Heureusement, le calendrier 2022 commence à se remplir de belles épreuves et nous devrions reprendre notre participation assidue aux régates.

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet.

Pour le N.F.M. le Vice-Président
Erik LEROUGE

CONTACT

Erik LEROUGE - Vice-Président de Nautisme Fontenay Mervent

La Touche - 85240 FOUSSAIS-PAYRE

Tél. : 02 51 51 46 45

Email: elyd@orange.fr

Web : nfm.clubeo.com



LES ASSOCIATIONS MERVENTAISES

Association	Président(e)	Téléphone
ASSOCIATION DES AMIS DU SAINT-LOUIS	M ^{me} Sylvie HAYE	06 15 65 39 10
ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS VENDÉE-ATLANTIQUE	M ^{me} Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
COMITÉ DE PARENTS D'ÉLÈVES	M ^{me} Mélanie GERVAIS	02 44 57 83 40
COUNTRY DANCE MERVENT	M ^{me} Karine MONNIN	06 07 85 90 20
ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE	M. Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « LA DÉTENTE »	M ^{me} Annie BOBINEAU	
LA CHASSE MERVENTAISE	M. Nicolas MATHÉ	06 35 30 06 76
LES MURAILLES DE MAIREVENTI	M ^{me} Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
MARGOUILLET 9.7.4	M ^{me} Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
MÈRE ET VENT	M. Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
NAUTISME FONTENAY-MERVENT	M. Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
PAS DE PNEUS DANS MON EAU	M. Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
PERRURE EN FÊTE	M ^{me} Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
PGACTM (AFN)	M. Marc GUERN	06 18 49 49 49
RANDO MERVENTAISE	M. Laurent GERAY	02 51 00 23 47
SAHO VIDUA	M ^{me} Brigitte Agneessens	06 08 53 11 79
THÉÂTRE MERVENTAIS	M. René-Pierre LARGETEAU	06 31 75 11 35
UNIS VERS TERRE DE LUMIERE	M. Mathieu GIRAUD	06 30 00 92 61

Ça s'est passé



DIMANCHE 9 MAI

Perrure en fête



VENDREDI 9 JUILLET

Mervent en musique - Dans le cadre de la Fête de la Musique, la Municipalité a organisé une soirée musicale qui a connu un vif succès. Les spectateurs ont pu découvrir divers styles : variétés françaises, musique classique... Certains d'entre eux se sont initiés aux premiers pas de danse country, pendant que d'autres ont été charmés par les représentations de Tango.



DIMANCHE 22 AOÛT

La cérémonie de commémoration des Martyrs tombés en forêt de Mervent s'est tenue à la Stèle, à La Cornelière. Le verre de l'amitié offert par la Municipalité a clôturé cette journée du souvenir.



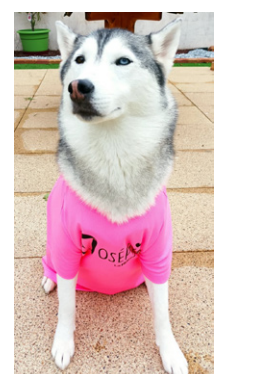
La Joséphine 2021 - DU 25 SEPT. AU 4 OCTOBRE

La Joséphine, course et marche 100% solidaire et féminine s'est adaptée à la crise sanitaire en invitant les communes à proposer un parcours de 5 km. Ce que nous avons fait et ce fut un grand succès. Tous les jours, des « Joséphines » ont parcouru les 5 km balisés en rose.

Toutes en rose pour la bonne cause en « Octobre Rose » ! Les adhérentes de l'association de gym « La Détente » se sont retrouvées pour une marche active encadrée par Odile en soutien au dépistage du cancer du sein.

Plus que motivées, les adhérentes du Country Dance Mervent ont activement participé à la Joséphine au bénéfice d'Octobre Rose.

Ce sont 17352 participantes qui ont parcouru nos différentes communes de Vendée au profit de la Ligue contre le cancer.



Ça s'est passé

DIMANCHE 10 OCTOBRE

Article Ouest-France, édition du 11 octobre 2021

Trail de la vallée de l'Yon. Maria Willems et François Herbreteau ont remporté le titre de champion de Vendée de trail à l'issue du 15 km.

Le niveau sportif fut intéressant, en particulier le 15 km, qui servait de support au championnat de Vendée de trail.

Le Luçonnais François Herbreteau, a obtenu le titre masculin de haute lutte. « Je ne me voyais pas gagner. Ce n'est qu'à deux kilomètres de l'arrivée que j'ai pu passer devant Alexandre (Dallet) dans un virage boueux que j'ai mieux négocié. » En battant son temps de l'an passé (2^e) d'une minute, il a confirmé une forme déjà vue lors du semi des Sables (1h13'06). « La semaine prochaine, je fais le semi de Niort, en préparation du marathon de la Rochelle. J'espère y battre mon record (2h40). Il faut voir grand, j'espère m'approcher des 2h35. »

En féminines, c'est en terminant deuxième derrière la non-licenciée

FFA Lucie Ossant, que Maria Willems a décroché le titre. Déjà couronnée en 2019, la dynamique sexagénaire avoue préférer les courses en nature. « Mon terrain de jeu, c'est la forêt de Mervent. » Mais elle ne dédaigne pas les courses sur route. « Je fais deux marathons par an. » Son prochain objectif, c'est celui de La Rochelle. Sans parler de battre son record (3h30), elle espère confirmer sa bonne place du championnat de France du semi des Sables. « J'ai fini au pied du podium de ma catégorie. »

Les podiums

10 km. Masculins : 1. Emilien Thuillier (ASV Luçon) 40'23, 2. A. Guillemot (Ernée Tri) 41'42, 3. F. Micou (Ste Cécile) 42'39.
Féminines : 1. Laurie Fouquet (ASV Luçon) 44'30, 2. A. Faveris (RVT) 50'56, 3. M. Douillard (ACLR) 51'27.

15 km. Masculins : 1. François Herbreteau (ASV Luçon, champion de Vendée) 1h00'06, 2. A. Dallet (ACLR) 1h00'39, 3. T. Monneau (St-Sébastien) 1h02'15.

Féminines : 1. Lucie Ossant (nl) 1h20'07, 2. Maria Willems (ASV Luçon, championne de Vendée) 1h20'30, 3. C. Aubert (nl) 1h23'48.



Maria Willems et François Herbreteau (ASV Luçon) champions de Vendée de trail 2021



DIMANCHE 17 OCTOBRE

La rando pédestre annuelle du 17 octobre a remporté un vif succès puisque 374 marcheurs se sont déplacés des communes et départements limitrophes pour sillonner notre beau massif forestier sous un soleil radieux



LUNDI 8 NOVEMBRE

M. HOCBON Ludovic, Président de la Communauté de communes et M. LEOEUF Alain, Président du Conseil Départemental ont été accueillis par les élus pour observer les travaux du futur cabinet médical et du local commercial.



JEUDI 11 NOVEMBRE

Cette année, la cérémonie de commémoration a pu enfin se dérouler comme à l'accoutumée. En mémoire des soldats tombés pour la France, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. Après la cérémonie, un verre de l'amitié a été offert par la Municipalité.



DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

Un hommage solennel aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie s'est tenu au monument aux morts ainsi que devant la stèle sur le parvis de l'église. Le verre de l'amitié offert par la Municipalité a clôturé la cérémonie.

Carnet 2021

Premiers Sourires

ANDOCHE Travis	22 Février
TOUTIN Saïlann	25 Février
BOBINEAU Hugo	21 Mars
GRAVELEAU Basile	19 Mai
IHRYS Maximilien	28 Mai
FRENEHARD Léo	16 Juillet
METAY Charlie	3 décembre



Oui

Mariages

BETEAU Florence & GUILLEMET Yohan	24 Janvier
LEGRET Elodie & GUILAIN Cyril	21 Août
ROCHARD Anabel & BROSSARD Anthony	26 Août

Décès



RIGAUDEAU Sarah	3 Février	RABILLIER Éric	13 Juin
CHIRON Jacques	8 Février	PIPAUD Jean	20 Juin
PIZON Michel	14 Mars	DINAND Marcel	20 Juin
AUGUIN Guy	20 Avril	BOUANCHEAU Thierry	3 Juillet
		CHIRON Jean	7 Juillet
		METAIS Yves	9 Juillet
		LEBIEZ Micheline	4 Août
		BIRAUD Marcel	19 Août
		PICHARD Estelle	5 Octobre
		FISCHER Mathias	31 Octobre
		GUERIN Stella	2 Novembre

Annuaire

**ARTISANS
COMMERÇANTS
SERVICES
& LOISIRS**

BIENVENUE À

Le Cabinet de Cire

« Nous sommes tatoueurs de bougies (métier que nous avons inventé !)

Nous faisons des bougies décoratives mais aussi humoristique et décalées.

Nous faisons également des bougies parfumées ainsi que des fondants parfumés. Nous avons même déjà créé un parfum « Forêt de Mervent ».

Découvrez notre travail sur notre site et sur les réseaux sociaux. »



www.lecabinetdecire.fr



Hébergements

CAMPINGS

CAMPING DE « LA JOLETIÈRE »

La Joletière
02 51 00 26 87

CAMPING « LES AMIS DE LA FORÊT »

129, Route de la Bironnière
02 51 00 26 27

CAMPING DE LA GRANDE PERRURE

La Grande Perrure
06 75 14 13 08

GÎTES RURAUX

GÎTE DE LA CROISÉE DES CHEMINS

M. MOREAU Christophe
Mervent Bourg
02 51 00 08 46

GÎTE DE DIET

Mme BELY Laëtitia
85700 Pouzauges
02 51 57 61 98

L'EDEN

M et Mme JARRY Frédéric
253 Route de la Haute Forêt
06 26 87 00 32

LA VILLA DU TAN

Mme PENOT Claudie
1 Rue du Moulin à Tan
06 26 91 54 83

M^{me} PATARIN

Route de la Bironnière
02 51 00 22 10

ERMITAGE DE PIERRE-BRUNE

Pierre Brune
06 82 91 35 64

GÎTE DE LA VALLÉE

Mme ROBERGE Raphaëlle
32 Rue de la Vallée
06 10 38 34 63

LE PETIT PAS

5 Rue des Juifs
06 09 02 54 46

Restaurations - bars

RESTAURANT « LA JOLETIÈRE »

La Joletière
02 51 00 21 04

RESTAURANT

« L'AUBERGE DE LA FORÊT »

Les Essarts
02 53 72 93 11

BAR - RESTAURANT « LE CHILL'OUT »

116, Route Touristique
02 51 50 52 26

RESTAURANT « LE MANGOUSTAN »

2 Route du Lac
02 51 00 20 30

RESTAURANT « LES 3 COCOTTES »

Route du Lac
09 83 40 15 55

Commerces

ALIMENTATION

COCCIMARKET

11, Place du Hérault
09 67 22 53 04

APICULTURE

MAT-API

Vente de matériel d'apiculture
Route du Pont du Nay
02 51 51 81 04

BOIS DE CHAUFFAGE

CT BOIS ENERGIE

9, Route du Pont Barrot
02 51 00 28 56

TBSF - NICOLAS MATHÉ

Le Nay - 06 35 30 06 76

COIFFURE

L'ATELIER D'ALEXANDRA

11, Place du Hérault - 02 51 00 01 00

PAYSAGISTE

« PAYSAGE SYMPA »

DESMIER Denis
101, Route de la Bironnière
02 51 00 02 21

THÉRAPEUTE ENERGÉTIEN

M. GIRAUD MATHIEU

06 30 00 92 61

TISSUS

MAISON DU RIDEAU

85, Route du Lac
06 17 31 91 56

UNE PAT SUR UN FIL

55 La Renaudière
09 65 20 08 04

TRAITEUR

MAISON DÉSIRÉ FRISQUE

23, Route du Lac
06 15 71 21 29

**VENTE DE LAIT CRU
FERMIER**

E.A.R.L LE BOIS TOURENNE

Anne et Claude PICARD
Le Nay
02 51 00 02 64

**VENTE DE FROMAGE DE
CHÈVRE**

EARL FROMAGE DE PERRURE

Claire MIMAULT et Antoine BERNARD
6, La Grande Perrure
09 72 31 22 89

Entreprises

ABATTAGE ET DÉBARDAGE

**NAULLEAU ABATTAGE ET
DÉBARDAGE**

106, Route de la Bironnière
02 51 51 99 70

AGENCE IMMOBILIÈRE

TRANSACT'IMMO

Le Coteau de St-Thomas
07 80 36 32 02

M. SABOURAUD DAMIEN

Mandataire Immobilier
239, Route Touristique
06 17 35 73 93

**CHAUFFAGE – PLOMBERIE –
ÉLECTRICITÉ – ZINGUERIE –
ÉNERGIES RENOUVELABLES**

SARL ALAIN ET DENIS GACHIGNARD

9, Route de la Bironnière
02 51 00 27 44

M. ROBIN STEVE

Route du Lac - 06 71 03 30 83

BARRELECT

BARRÉ Aurélie - La Haute Clavelière
06 66 11 69 45

GARAGES – MOTOCULTURE

SARL GARAGE DE LA FORÊT

34, Route du Lac
02 51 00 20 33

GÉNÉRAL REPAIRS

Route de la Haute Forêt
06 19 04 11 72

INFORMATIQUE

SIBAP INFORMATIQUE

262, Route de la Haute Forêt
02 51 51 05 05

**PRÊT-À-PORTER – BIJOUX –
ACCESSOIRES**

ÇA VAUT LE DÉTOUR

7, Place de l'Eglise
02 51 51 93 25

**DÉCORATION – GRAVURE –
PEINTURE – CIRE**

M^{me} DIOT JACQUELINE

4, Rue du Moulin à Tan - Les Loges
02 51 00 24 86

LE CABINET DE CIRE

La Basse Clavelière
www.lecabinetdecire.fr

MENUISERIE – CHARPENTE

M. FORT SYLVAIN

Saint-Thomas
02 51 00 22 29

COUDRONNIERE S.A.S

Charpente, menuiserie bois, alu et PVC
91, Route de la Bironnière
02 51 00 01 01

TAXI

TAXI SPENNATO DANY

90, Route de la Bironnière
02 51 00 20 34

TRANSPORTS FORESTIERS

TRANSPORTS NAULLEAU

104, Route de la Bironnière
02 51 00 22 47

Services

DÉMÉNAGEMENT

DEBARRAS EXPRESS

MICOULEAU Pascal
La Jamonière
06 07 32 58 26

TRADUCTION

M. McGREGOR IAN

La Logette
02 51 53 82 55

M^{me} DUPONT ELODIE

166 Route de la Bironnière
06 66 54 16 34

Loisirs

MUSÉE « LES AMIS DE LA FORÊT »

127, Route de la Bironnière
02 51 00 00 87

BASE DE LOISIRS

150, Route Touristique
02 51 00 22 13

**PARC D'ATTRACTION DE PIERRE
BRUNE**

Pierre Brune
02 51 00 20 18

NATUR'ZOO DE MERVENT

Le Gros Roc
02 51 00 07 59



© Commune de Mervent

“ *Bulletin municipal - N° 15 - Décembre 2021* ”

Imprimé par Raynaud Imprimeurs - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

Directeur de publication : Joël BOBINEAU

Rédacteur en chef : Fabienne SPENNATO
Sonia ALLETRU, René-Pierre LARGETEAU, Evelyne PASCAULT-BRICAUD, Guillaume ROMANO